



# SOMMAIRE

## DOSSIER

# Juste, injuste: c'est quoi au juste?

- 8  
**5** L'équité, la chose la plus naturelle et la plus logique du monde — Michel Grodent
- 7** «*L'aide sociale est devenue trop impersonnelle*». Un entretien avec Vincent de Coorebyter — Propos recueillis par Isabelle Philippon
- 9** L'«injustice», dès le départ. Un entretien avec Édith Creplet — Propos recueillis par Isabelle Philippon
- 10** «*La désobéissance civile peut incarner un droit démocratique au dissensément*». Un entretien avec Vincent Lefebvre — Propos recueillis par Frédéric Soumois
- 13** Théories de la justice — Patrice Darteville
- 14** La justice colporte des inégalités... et en crée d'autres — Jean-Pierre Borloo

## ÉDITORIAL

- 3** Haïti: un rêve démocratique confisqué — Éliane Deprost

## ENTRETIENS

- 16** Du droit mou des marchands. L'entretien de Jean Sloover avec William Bourdon

## ÉDUCATION

- 18** Inscriptions - Une boîte noire enfin équitable? — Frédéric Soumois

## LAÏCITÉ

- 19** La FHE et l'Europe - Prendre part au dialogue — David Pollock
- 20** Église/État - Un débat démocratique avorté... — Anne Five

## MONDE

- 22** *Deutschland über alles* — Pascal Martin

## 24 BRÈVES

## ÉPOQUE

- 25** On solde aussi les sans-papiers — Martine Vandemeulebroucke
- 26** Célibattantes en 2000, célibattues en 2010? — Olivier Swingedau

## RÉFLEXIONS

- 28** Les Lumières dans l'histoire — Jean Bricmont

- 30** Une genèse moderne — André Koeckelenbergh

## CULTURE

- 32** Frida Kahlo la scandaleuse — Christian Jade

- 33** Offense du souvenir, douceur de l'effacement — Sophie Creuz

## 34 AGENDA

**espace de**  
**libertés**  
MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE  
est édité par le Centre d'Action Laïque,  
asbl et ses Régionales du Brabant  
Walton, de Bruxelles, Charleroi, Liège,  
Luxembourg, Namur et Picardie.

ISSN 0775-2768

Membre de l'Association  
des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux - Ministère de la Communauté française.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture: © Photolia.



## Abonnement:

11 numéros

Belgique: 20€, Étranger: 32€  
par virement au compte  
n°210-0624799-74 du CAL.

Centre d'Action Laïque:  
Campus de la Plaine ULB, CP 236,  
avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles.  
Tél.02/627.68.68 -  
Télécum 02/627.68.61  
TVA: BE 01 409 110 069  
E-mail: espace@cal.ulb.ac.be



# Haïti: un rêve démocratique confisqué

ÉLIANE DEPROOST

Secrétaire Générale du Centre d'Action Laïque

Lors de missions de formation faites dans le cadre d'un accord entre le Gouvernement haïtien et la Communauté française, il y a quinze ans, j'écrivais: «*autour de nous, comme un bourdonnement incessant, les hélicos –de la Minuah–, les klaxons, sirènes, tirs, cris... mêlés aux climatiseurs, quand il y a quelques heures quotidiennes d'électricité, TV branchées sur des chaînes évangéliques américaines, discours de délégués des Nations Unies, manifestations de colère de la population parce que les fonctionnaires de Port-au-Prince ne sont plus payés depuis douze mois, parce que 90% des rares étudiants qui ont passé le bac ont échoué... jamais je n'ai, en Haïti, entendu le silence...».*

Cette capitale, grossie chaque jour du flot de paysans démunis, est coincée entre un bidonville de 600 000 femmes, hommes et enfants (on compte alors 75% de séropositifs) qui sert de lieu d'expérimentation à bien des firmes pharmaceutiques, et une artère qui monte vers Pétionville, l'air plus frais, quelques belles villas...

Dans le reste du pays, que nous parcourons du Nord au Sud et vers l'Est et cette frontière de la République Dominicaine, aujourd'hui dûment gardée, la déforestation rend l'agriculture presque illusoire! Pas de routes ou si peu, pas d'industrie ou si peu, partout, la débrouille.

Mais aussi, en ces années de retour de Jean-Bertrand Aristide, ramené au pays à grand renfort de caméras par les Américains, un formidable élan populaire. Une force, une détermination farouche à enfin vivre en démocratie. La pauvreté ne prive pas d'une parole de revendication comme d'espoir. Et puis, et puis, comme s'il fallait à chaque fois que le rêve se transforme en cauchemar, les tontons macoutes se regroupent, les cyclones font voler en éclat les rares écoles reconstruites, les assassinats politiques ou de journalistes reprennent, la méfiance se réinstalle, le développement bafouille. C'est que ce pays n'a jamais pu se construire durablement et prendre son destin en main de façon autonome. Tour à tour colonisée, esclavagisée, envahie par les Français, les Américains, opprimée par des dictateurs des plus féroces, cette première «république d'esclaves» finit par intégrer son sentiment d'être maudite.

Et pourtant, déjà, dans les années nonante, les ONG humanitaires sont légion. Mais elles ne se concertent ni entre elles, ni avec les autorités locales et il n'est pas rare de voir trois centres de santé dans un minuscule village et... rien dans les dix suivants! De la même façon que l'aide internationale qui afflue en 95, 96 sera toujours conditionnée par les priorités édictées de l'étranger, les projets seront sélectionnés par les ONG, sans planification commune.

Et puis les églises! Il doit y en avoir la plus grande concentration au km<sup>2</sup> au monde! Les missionnaires «classiques»,

dont beaucoup de belges, font un travail d'éducation, de formation qui n'appelle guère de commentaires. Par contre, une cohorte d'églises évangéliques prolifère, embigade, reines d'un prosélytisme qui se nourrit du besoin de spiritualité du peuple haïtien. Anecdote cocasse si elle n'était tragique: une église, constituée en «asbl» reçoit la déductibilité fiscale et l'on voit ainsi de nombreuses entreprises venir doubler ce qui apparaissait comme un simple souci évangélisateur! Souvenons-nous du scandale des T-shirts de Disneyland fabriqués en Haïti à des tarifs fatidiquement imbattables, dans des conditions de travail qui l'étaient tout autant! Et ces enfants esclaves achetés à leurs parents pour travailler dès trois ans comme serviteurs dans la bourgeoisie locale...

Impossible donc d'évoquer la laïcité dans ce coin du globe où, finalement, malgré ses rites ancestraux et son intrusion permanente dans la vie quotidienne, le vaudou nous apparaît comme le plus «libérateur». Un paradoxe parmi tant d'autres!

La communauté internationale a souvent développé une image simplificatrice d'Haïti, ne lui reconnaissant que sa musique, sa peinture naïve, son combat créolophone, son vaudou exotique et ses macoutes.

Aujourd'hui, le monde s'émeut, les ONG sont revenues en force (et c'est tant mieux pour l'instant), les Américains aussi. Le défi est énorme. Celui de l'aide d'urgence, bien sûr, mais aussi celui d'un soutien à long terme qui prendrait en compte l'avis du peuple et des élus haïtiens qui savent «*qu'il vaut mieux former les maîtres que construire des écoles qui seront fétus de paille au prochain cyclone*». Restons vigilants, notre oubli serait leur pire châtiment!\*

© Marie-Pierre Despret

Haïti (Port-au-Prince), novembre 1995.

\* C'est ainsi que le CAL et le SLCD lancent un appel aux dons pour la reconstruction - n° de compte du SLCD: 732-0098351-44 avec la mention «Haïti». Voir le site [www.laicite.be](http://www.laicite.be).



# dossier

© Photolia

## JUSTE, INJUSTE: *C'EST QUOI AU JUSTE?*

- L'équité, la chose la plus naturelle et la plus logique du monde
- «*L'aide sociale est devenue trop impersonnelle*»
- L'*«injustice»*, dès le départ
- «*La désobéissance civile peut incarner un droit démocratique au dissentiment*»
- Théories de la justice
- La justice colporte des inégalités... et en crée d'autres

ON REPARLE AUJOURD'HUI DES BONUS FOUS DES TRADERS FOUS... UNE FAMEUSE INTRODUCTION À CE DOSSIER QUI TRAITE DU JUSTE, DE L'INJUSTE, DE L'ÉQUITÉ, «LA CHOSE EN SOMME LA PLUS NATURELLE DU MONDE».

LA PHILOSOPHIE PEUT-ELLE NOUS ACCOMPAGNER DANS LES MÉANDRES D'INÉGALITÉS TRANSVERSALES, CRIANTES PARFOIS, OPAQUES SOUVENT? LA JUSTICE NOUS AIDE-T-ELLE À RÉSOUDRE DE LABORIEUX DILEMMES? LES SYSTÈMES DE PARITÉ, DE QUOTAS, MIS EN PLACE DANS NOS SOCIÉTÉS AVANCÉES PARVIENNENT-ILS À RÉSOUDRE D'IMPOSSIBLES ÉQUATIONS? RIEN N'EST MOINS SÛR, D'AUTANT QU'ON N'A PAS TOUS LE MÊME BAGAGE, COGNITIF ET AFFECTIF, POUR FAIRE FACE AUX ALÉAS... OU PRATIQUER LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE...



# L'ÉQUITÉ, LA CHOSE LA PLUS NATURELLE ET LA PLUS LOGIQUE AU MONDE

MICHEL GRODENT

Petite promenade de santé avec Rousseau et Socrate.

Équité, inéquité? Mais savons-nous de quoi nous parlons précisément lorsque nous utilisons ces mots devenus très à la mode? Observons d'abord que le terme d'*«inéquité»* n'est pas encore entré dans les dictionnaires courants qui ne connaissent que l'adjectif *«inéquitable»* et le substantif *«iniquité»* au sens de dépravation, usurpation, manque de justice. De même en latin, s'il existe une *inaequabilitas* au sens de dissemblance, on ne trouve pas d'*inaequitas*, mais une *iniquitas* pour faire pendant à *l'aequitas* dont nous avons tiré notre équité, le vocable d'origine désignant chez Cicéron l'égalité d'âme, l'équilibre moral, en même temps que cet esprit de justice qui s'associe pour nous à l'équité<sup>1</sup>.

La consultation des dictionnaires de philosophie permet de spécifier le ton et la portée de ce dernier terme qui ne se confond ni avec l'égalité ni avec la justice, même si ces deux ingrédients entrent dans sa définition. L'un des plus courants et des plus vénérables d'entre eux (le fameux Larousse<sup>2</sup>) parle d'un «sentiment sûr et spontané du juste et de l'injuste; en tant surtout qu'il se manifeste dans l'appréciation d'un cas concret et particulier». Il en donne une définition du point de vue juridique: «dans le droit, l'équité s'oppose à la lettre de la loi, ou à la jurisprudence. Ce sens existe déjà dans le droit romain».

L'équité est donc un sentiment naturel, instinctif, réactif qui ne relève ni d'une raison acquise, ni d'une pratique découlant d'un apprentissage, ni, par conséquent, si l'on pousse les choses à l'extrême, d'une tradition de pensée susceptible d'être inculquée. Fascinante pulsion dès lors que cette équité généreuse qui fait parler le cœur innombrable plu-tôt que la raison desséchante! L'émotion y a sa part, même s'il s'agit de quelque chose de plus durable que l'émotion. «Nous éprouvons tous, écrit Magali Bessone, de l'indignation face à une action que nous n'hésitons pas à qualifier intuitivement d'injuste, avant même de faire le détour de la raison»<sup>3</sup>. Mais nous sommes d'autant plus enclins à nous fier à ce sentiment réputé «sûr et spontané», à ce sentiment qui ne s'enseigne pas, que tout autour de nous est marqué par l'absence de certitudes, c'est-à-dire de fondement transcendant. Au moins, pourrait-on dire autrement, y a-t-il en nous, dans notre for intérieur, comme un fond rocheux qui résiste au relativisme dominant, à l'impression désespérante que tout se vaut.

S'il faut en croire Rousseau, la raison finit tout de même par avoir son mot à dire. Dans son *Emile ou de l'éducation*, il se refuse certes à dissocier la philosophie morale des passions naturelles, mais il ne compte pas moins sur les lumières de la raison pour guider l'instinct: «Si c'en était ici le lieu, j'es-sayerais de montrer comment des premiers mouvements du cœur s'élèvent les premières voix de la conscience, et comment des sentiments d'amour et de haine naissent les premières notions du bien et du mal: je ferais voir que justice et bonté ne sont point seulement des mots abstraits, de purs êtres moraux formés par l'entendement; mais de véritables affections de l'âme éclairée par la raison, et qui ne sont qu'un progrès ordonné de nos affections primitives».

Plus exactement, s'il y a une base rationnelle à notre sentiment de l'injustice, c'est dans la mesure où nous ne pouvons pas ne pas nous sentir impliqués dans la souffrance d'autrui. «L'amour des hommes dérivé de l'amour de soi est le principe de la justice humaine», écrit Rousseau en note. C'est la pitié que j'éprouve envers moi-même qui me fait éprouver de la pitié envers les autres. «La pitié est populaire et démocratique, commente Magali Bessone, et l'homme est démocrate par le seul jeu de ses passions». On peut demander à Rousseau un renfort intellectuel pour soutenir cette proposition. Magali Bessone distingue chez lui trois maximes de la pitié: «Il n'est pas dans le cœur humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux que nous, mais seulement de ceux qui sont plus à plaindre», «on ne plaint jamais dans autrui que les maux dont on ne se croit pas exempt soi-même» et «la pitié qu'on a du mal d'autrui ne se mesure pas sur la quantité de ce mal, mais sur le sentiment qu'on prête à ceux qui souffrent».

“**LE CHOIX DÉLIBÉRÉ DE L'INJUSTICE EST TOUJOURS EN PASSE DE SE RETOURNER CONTRE L'INJUSTE.**”

## La supériorité de l'injuste sur le juste

Agacé par ce discours angélique, un lecteur démythificateur lui opposerait sans doute le spectacle d'un monde où chaque jour l'équité est ignorée et les droits de l'Homme bafoués. Mais pour autant la démythification doit-elle aller jusqu'au cynisme ou jusqu'au sadisme qui, prenant le contrepied de Rousseau, défend le droit à l'injustice au nom de la su-

1 Voir la dernière édition (2000) du Grand Larousse, revue par Pierre Flobert, *sub verbo*. Pour l'emploi d'*«inéquité»* sur Internet, cf. notamment le site du Monde (30/11/2008): «Le bonheur des sexagénaires au risque de l'*inéquité*».

2 5<sup>e</sup> édition (1947), republiée dans la collection Quadrige, P.U.F.

3 *La justice*. Textes choisis et présentés par Magali Bessone, GF Flammarion, collection Corpus, n° 3050.



## dossier

périorité apparente, constatale de *visu*, de l'injuste sur le juste? Que le fascisme avoué ait plutôt mauvaise presse de nos jours n'interdit pas à certains de diffuser en douce des propos que n'aurait pas désavoué l'un des interlocuteurs de Socrate dans *La République* de Platon, le sophiste Thrasyphaque.

Le discours que tient ce dernier paraît avoir été écrit à une date très récente, comme s'il avait été inspiré par des scandales contemporains<sup>4</sup>: «... ô très simple Socrate, [...] l'homme juste est partout inférieur à l'injuste», argumente le rhéteur impitoyable. «D'abord dans le commerce, quand ils s'associent l'un l'autre, tu ne trouveras jamais, à la dissolution de la société, que le juste ait gagné, mais qu'il a perdu (saga Fortis?); ensuite, dans les affaires publiques, quand il faut payer des contributions, le juste verse plus que ses égaux, l'injuste moins (affaire KBC?); quand, au contraire, il s'agit de recevoir, l'un ne touche rien, l'autre beaucoup... (parachutes dorés?)». Et Thrasyphaque de poursuivre sur sa lancée en montrant que la tyrannie, c'est-à-dire l'injustice lorsqu'elle est «poussée à un degré suffisant», recueille l'estime générale: «... lorsqu'un homme, en plus de la fortune des citoyens, s'empare de leur personne et les asservit [...], il est appelé heureux et fortuné, non seulement par les citoyens, mais encore par tous ceux qui apprennent qu'il a commis l'injustice dans toute son étendue; car ils ne craignent pas de commettre l'injustice ceux qui la blâment: ils craignent de la souffrir».

### L'injuste victime d'un monde injuste?

Voilà qui, toute honte bue, semble de nature à clouer le bec aux idéalistes. Mais la réplique de Socrate est tout aussi cinglante et d'une logique imparable. Le philosophe prend son interlocuteur au mot pour l'obliger à convenir lui-même de l'absurdité de sa thèse. Je résume l'argumentation. Si, en substance, dit-il, le juste est supérieur à l'injuste, c'est qu'il «ne vise pas à prendre l'avantage sur celui qui lui ressemble, mais sur celui qui ne lui ressemble pas,

tandis que l'injuste le fait aussi bien à l'égard du semblable que du dissemblable». En d'autres termes, il y a chez l'injuste conscient, décidé à commettre l'injustice, une contradiction interne qui conduit à sa perdition, puisque, refusant toute justice et ne se reposant finalement que sur la loi du plus fort, il ne peut être au bout du compte que la victime lui-même du monde injuste qu'il crée autour de lui. Le choix délibéré de l'injustice est toujours en passe de se retourner contre l'injuste. Ou pour citer Socrate questionnant Thrasyphaque: «à ton avis, un État, une armée, une bande de brigands, une association de larrons, ou telle autre gent, bref toute sorte de groupement destiné à atteindre ses fins par l'injustice, serait-il capable d'y réussir en rien, si ses membres commettaient l'injustice les uns envers les autres?».

Mais revenons pour finir à l'équité. Il est vrai que rien n'oblige personne à la pratiquer. La seule question est celle de la cohérence, qu'elle soit éthique, politique ou économique. Quelle est, se demande Socrate, la propriété de l'injustice? Et il répond: «une propriété telle que, en quelque sujet que soit née l'injustice, que ce soit un État, une famille, ou une armée, ou n'importe quoi d'autre, son premier effet est de produire en ce sujet une incapacité d'être, dans son activité, cohérent avec soi-même, en raison des dissensions, des contradictions; de produire, en outre, une hostilité foncière aussi bien envers soi-même qu'envers son contraire tout entier, c'est-à-dire envers le juste...».

Il n'est point de dictateur, je crois, qui n'ait répandu la haine autour de lui sans se haïr lui-même, point de terroriste qui n'éprouve au-dedans de lui la plus vive terreur, point de fieffé fraudeur qui puisse à terme se regarder dans le miroir sans ressentir mille petits dégoûts. On s'arrange comme on peut avec son Mister Hyde. Une seule chose est sûre: il vous tue à petit feu. ■

4 Je cite la traduction reproduite par Magali Bessone dans son livre et la complète en me fondant sur la version de Léon Robin (Pléiade).



UN ENTRETIEN AVEC VINCENT DE COOREBYTER

# «L'AIDE SOCIALE EST DEVENUE TROP IMPERSONNELLE»

PROPOS REÇUEILLIS PAR ISABELLE PHILIPPON

Cela peut sembler paradoxal. D'une part, les politiques qui tendent à instaurer davantage d'égalité visent des publics de plus en plus «ciblés». De l'autre, la solidarité automatique qui s'exprime à travers la fiscalité et la sécurité sociale est dépourvue de lien social. Entretien avec le philosophe Vincent de Coorebyter, directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

**La société belge vous paraît-elle plus ou moins juste aujourd'hui qu'il y a trente ans?**

**Vincent de Coorebyter:** Il faudrait s'entendre sur le sens du mot «juste». Je lui donnerai, ici, le sens qu'a pris le mot «justice» au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la naissance de la question ouvrière et sociale, à savoir la répartition plus ou moins équitable de la sécurité d'existence entre les individus. On n'est donc pas, ici, dans le registre de l'administration de la justice, mais dans celui de la justice sociale. Il y a deux manières d'envisager la justice sociale. La première, que l'on peut ranger parmi les options de droite, postule qu'il faut donner à chacun selon ses mérites. On pourrait traduire cela, grossièrement, par «Plus on a, plus on reçoit». Exemples: les abattements fiscaux favorables aux nantis, ou les logiques de concurrence qui renforcent les plus forts. La seconde, de gauche, affirme qu'il faut donner à chacun selon ses besoins. Dans cette optique, «moins on a, plus on reçoit». À la méritocratie, on oppose le droit à la générosité publique. Ces deux grandes traditions sous-tendent, aujourd'hui encore, les positionnements des partis et des citoyens sur l'échiquier politique. Mais comme elles ont toutes deux des effets pervers, chacune des deux approches a intégré certains arguments de la partie adverse.

**L'«État social actif» n'est-il pas un bon exemple d'un resserrement des positions de droite et de gauche?**

La conception de la justice sociale qui se traduit par «À chacun selon ses besoins» présente des limites et des risques. Les limites sont surtout financières: une telle politique redistributive coûte cher. Le risque réside dans la possible déresponsabilisation des bénéficiaires d'une solidarité publique «aveugle», automatique. D'où le fait que, bien avant la naissance de la notion d'État social actif, il existait déjà des conditions légales à l'obtention du minimex ou des allocations de chômage, par exemple. Avec le renforcement de l'État social actif, qui conditionne davantage l'octroi des allocations sociales à la volonté de «s'en sortir», les aides sont devenues moins automatiques. On a intégré, dans la pensée de gauche, des éléments constitutifs de la pensée de droite. Il n'y a pas

d'inconditionnalité totale de l'aide publique. Réciproquement, dans un système méritocratique, on se heurte à un problème majeur: pour qu'il y ait mérite, il faut que chacun bénéficie des mêmes chances au départ. On est loin du compte. D'où les mesures visant à renforcer l'égalité des chances, mises en œuvre par presque tous les partis, y compris à droite.

**Les discriminations positives, les quotas, la parité et autres protections des minorités sont présentés comme autant de politiques permettant une plus grande égalité des chances. Efficaces, selon vous?**

Par-delà l'égalité formelle, consacrée par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et par la Constitution, subsiste le problème de l'égalité réelle. Si les droits à l'égalité ne se traduisent pas dans les faits, ils n'ont guère de valeur: Marx avait déjà relevé cela. Mais la systématisation de la politique des discriminations positives, notamment dans l'enseignement, ou les exigences de parité électorale, sont l'expression d'une rupture par rapport au passé, l'expression d'un volontarisme que l'on pourrait traduire dans ces termes: «Puisque les inégalités et les discriminations subsistent, il faut forcer l'égalité». On n'est plus seulement dans le registre d'une solidarité automatique, d'une redistribution par le biais de la fiscalité et de la sécurité sociale, mais bien dans celui du volontarisme politique. D'un côté, un système général et constant de flux financiers, de l'autre, des actions ciblées pour lutter contre des discriminations.

Cela étant dit, ces politiques volontaristes sont aussi l'expression d'un échec, le constat amer que le reste n'a pas fonctionné. Personne n'est ravi de devoir en arriver là, d'autant plus que l'on sait que, ce faisant, l'on ne réglera jamais totalement le problème des inégalités, qui peuvent avoir des causes diverses. Aider financièrement les écoles accueillant des élèves défavorisés? Mais qu'est-ce que ça veut dire, être défavorisé? Cela ne veut pas nécessairement dire être pauvre. Le handicap social ne peut pas être réduit à l'aspect pécuniaire: il est aussi le résultat de trajectoires de vie, impossibles à uniformiser, et d'accidents de parcours, contre lesquels on ne peut immuniser personne.

**Certains bénéficiaires des politiques volontaristes se montrent d'ailleurs critiques à l'égard de ce système. Au moment où l'on a instauré la parité hommes-femmes sur les listes électorales, certaines femmes sont montées au créneau pour dénoncer ce qu'elles considéraient comme du «sexisme à l'envers»... ➤**

| Vincent de Coorebyter.



## dossier

“**LES POLITIQUES VOLONTARISTES SONT AUSSI L'EXPRESSION D'UN ÉCHEC, LE CONSTAT AMER QUE LE RESTE N'A PAS FONCTIONNÉ.**”

Les politiques qui visent des composantes précises de la population sont parfois mal vécues par ceux-là mêmes qui sont censés en bénéficier. La mise en œuvre de discriminations positives et autres politiques ciblées (en faveur des femmes, des étrangers, des homosexuels, etc.) implique que l'on a préalablement pris acte des divisions de la société en groupes et en sous-groupes, et qu'on les a consacrées. Or certains citoyens n'ont pas envie d'être considérés comme plus fragiles, plus exposés que les autres. Certains éprouvent un malaise à l'idée d'être désignés, enfermés dans une identité qui suppose leur fragilité, qui établit que la société aurait une dette à leur égard. Cette identité peut paraître plus négative que positive.

**Normalement, la loi n'est-elle pas censée être impersonnelle, s'adresser de la même manière à tous les individus?**

Cela fait plusieurs décennies qu'on a fait le deuil de l'impersonnalité des lois. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que durant la plus grande partie du XX<sup>e</sup>, on y croyait. Aujourd'hui, on a pris acte de la pluralité des destins, des statuts, des trajectoires. De plus en plus de lois en tiennent compte, même en France. Voyez la politique de l'emploi. Aux yeux de la Flandre, une bonne politique de l'emploi est une politique de niche. On est loin de la conception d'une loi impersonnelle, et beaucoup plus près d'une loi taillée sur mesure pour certaines catégories de la population. On procède par découpages et sous-catégorisations de la société. Ensuite, une fois ces groupes-cibles bien définis, le caractère impersonnel de la loi s'impose de nouveau, puisqu'elle s'applique de la même manière pour tout le monde à l'intérieur de ces catégories.

**À la fin de l'année 2009, la Communauté française a accouché du nouveau décret «inscriptions», qui réglera à l'avenir les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année du secondaire: une bonne chose, selon vous?**

Il constitue en tout cas une tentative de réponse à l'injustice de terrain qui subsistait dans un système d'égalité théorique. Derrière l'égalité formelle (chacun était libre d'inscrire son enfant dans l'école de son choix), on sait que se cachait des

L'aide impersonnelle organisée par l'État est froide et pauvre en lien social. Et si on osait la solidarité interpersonnelle?

© AFP

inégalités réelles. Certaines catégories d'élèves sont, plus rapidement que d'autres, réorientées vers des filières moins porteuses, ou vers des écoles ghettos. Certains directeurs d'écoles filtraient les inscriptions en fonction de critères non écrits. Le système scolaire, officiellement égalitaire, reproduit des inégalités. Avec le premier décret inscriptions, dit décret Arena, on créait les conditions d'une égalité formelle beaucoup plus stricte: premier arrivé, premier inscrit, point à la ligne. Il s'agissait là d'un changement de cap fondamental, d'une tentative de répondre de manière volontariste à des inégalités persistantes. Mais il y avait des effets pervers, qui ont suscité une grande résistance. Avec le nouveau décret, le volontarisme est moindre mais on distingue plus finement les différents critères qui vont peser au moment de l'inscription. On découpe davantage les réalités sociologiques. Mais un caractère impersonnel subsiste, puisque c'est un logiciel qui départagera les concurrents. On verra à l'usage si d'autres effets pervers ne font pas leur apparition.

**En période de vaches maigres, comme celle que l'on traverse aujourd'hui, ce qu'il reste d'État providence subit des pressions de toutes parts...**

Oui, et cela ravive la question de la nature de la solidarité. La solidarité automatique, obligatoire, qui s'exprime à travers la redistribution fiscale et les mécanismes de la sécurité sociale, est sûrement la plus efficace et la plus à même de résister aux aléas économiques. Cela dit, elle présente le désavantage de susciter peu d'implication citoyenne. Il serait souhaitable d'avoir un débat sur la nature de l'aide sociale. L'aide impersonnelle, organisée par l'État depuis la création de la sécurité sociale, après la Seconde Guerre mondiale, est froide, pauvre en lien social. Dans les temps anciens, la charité et la bienfaisance constituaient le socle de la justice sociale. Plus tard, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, avec les caisses de solidarité ouvrière, les sociétés de secours mutuel et autres organisations d'entraide et de lutte, les rapports interpersonnels existaient toujours. Aujourd'hui, ils sont périphériques: l'État providence a profondément modifié le visage de l'aide sociale. Il l'a rendue plus efficace, certes, mais n'a pas réglé la question de la solidarité interpersonnelle: la justice est-elle exclusivement l'affaire de l'État, ou avant tout l'affaire de chacun? ■



UN ENTRETIEN AVEC ÉDITH CREPLET

# L'«INJUSTICE», DÈS LE DÉPART...

PROPOS REÇUEILLIS PAR ISABELLE PHILIPPON

Non, nous ne naissions pas tous «égaux». Certains bébés partent mieux armés que d'autres pour affronter les aléas de l'existence. Et les énormes pressions sociétales qui pèsent sur chacun d'entre nous et tendent à nous formater entravent notre liberté d'être. Témoignage d'Édith Creplet, psychanalyste travaillant en psychiatrie.

## Naissons-nous tous pareillement équipés pour faire face aux difficultés de la vie?

**Édith Creplet:** Certainement pas! Il suffit, pour s'en convaincre, d'aller dans les maternités. On voit très vite que tous les bébés ne bénéficient pas, à la naissance, de la même force de vie. Certains tout jeunes enfants, confrontés à des situations difficiles, vont réagir mieux que d'autres. Les inégalités psychiques existent, et s'installent avant la naissance. Nous naissions tous avec une valise à la main. Certaines sont plus solides et mieux équipées que d'autres, c'est indéniable. Certaines recèlent des outils précieux pour appréhender la vie. D'autres moins. La différence commence là. Cela dit, notre bagage, quel qu'il soit, devrait permettre le développement d'une construction psychoaffective de qualité, quelles qu'en soient les modalités. Mais cela n'est possible que si l'on est aidé par son environnement, et ce durant toute la vie. Tout le monde n'a pas cette chance.

## La génétique est-elle, au moins en partie, responsable de ces injustices?

Le physique, le corporel influence le psychisme; il le fonde, même. Il faudrait décloisonner le «cognitif» et l'«affectif». Un bon cognitif (que je traduirais par «équipement») s'étaye sur un bon affectif, et vice-versa. Les deux sont intimement liés.

## L'enseignement obligatoire et les autres politiques publiques ne viennent-ils pas compenser quelque peu les inégalités?

Certainement moins qu'avant car il y a une régression dans les choix de politiques préservant la subjectivité. Le risque est grand de vouloir imposer le même chemin de vie à chacun, sous prétexte que chacun a les mêmes droits. Les formes d'apprentissage privilégiées par la société sont trop restrictives. Beaucoup d'enfants n'y trouvent pas leur compte. La pression à l'excellence ne favorise que certains types d'intelligence, au détriment d'autres. Le chemin pour grandir est personnel à chaque enfant. Il existe une grande variabilité de la manière d'être au monde. Mais d'énormes pressions —familiales, scolaires, sociétales, politiques— viennent faire obstacle à l'individuation.

## Vous rejoignez donc certains scientifiques qui, tels ceux de l'Inserm (l'Institut national français de la santé et de la

recherche médicale), prétendent que l'on peut repérer les futurs délinquants parmi les enfants de trois ans...

Pas du tout. Il y a une marge énorme entre l'«art» de la prédition et la volonté de mettre en œuvre une politique préventive et des soins adaptés à la souffrance de ces enfants. C'est négliger le fait qu'un même comportement peut avoir des causes qu'on n'imagine même pas, des soubassements très différents. Si on ne «soigne» que le comportement, on se condamne à l'échec.

## Revenons-en aux «injustices»: la vie ne traite pas tout le monde de manière très équitable...

Tout le monde n'a pas la même capacité à faire face, ni à se construire une vie plus ou moins de qualité: la plupart de ces adultes abîmés ont été des enfants confrontés, très jeunes, à des conditions de vie violentes et aliénantes, ne permettant pas le développement d'un psychisme capable de faire face aux aléas de l'existence.

## Tout le monde n'a pas, non plus, un même accès à des soins psychiques de qualité!

C'est certain. Je voudrais rappeler que la psychiatrie ambulatoire est née pour permettre l'accès à des soins psychiques de qualité aux patients défavorisés. Il faut continuer à organiser des soins et des préventions privilégiant les pistes qui prennent en compte les différences de bagages psychoaffectif et cognitif et qui vont favoriser le développement de l'enfant et de l'adulte. Mais aussi l'accès à tous les outils qui vont leur permettre de construire leur psychisme. Cela doit rester prioritaire dans une société démocratique. ■

Oliv/Fotolia  
©



## dossier

UN ENTRETIEN AVEC VINCENT LEFEBVE

# «LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE PEUT INCARNER UN DROIT DÉMOCRATIQUE AU DISSENTIMENT»

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC SOUMOIS

Le droit de ne pas respecter un droit considéré comme injuste est-il fantaisiste ou anarchiste? Les combattants des droits à l'avortement, à l'euthanasie, aux droits civiques y ont parfois eu recours. Mais jusqu'où va sa légitimité?

Faucheurs de colza transgénique ou instituteurs en lutte contre la réforme française de l'école, l'actualité ne manque pas de partisans affirmés de la désobéissance civile, c'est-à-dire une manière d'exercer un droit... de ne pas respecter le droit, en connaissance de cause et ostensiblement. Mais la notion reste polymorphe. Quelles sont ses limites et quel peut être son avenir dans notre pays? Vincent Lefebve, chercheur au Centre Perelman de philosophie du droit (ULB), poursuit des recherches sur le sujet.

### Qu'est-ce exactement que la désobéissance civile?

**Vincent Lefebve:** C'est une notion souple et évolutive, et il est impossible d'élaborer a priori une théorie de la désobéis-

sance civile qui rendrait compte de l'ensemble des situations concrètes. On peut songer au combat de Martin Luther King, qui illustre bien ce mode d'action. S'engageant dans la lutte pour les droits civiques et contre la ségrégation qui frappe les Noirs américains, il parcourt le pays et apporte son soutien aux membres de la communauté noire qui violent les règles leur imposant des zones réservées, notamment dans les transports publics. Les sit-in contre la guerre du Viêtnam procédaient du même principe. Ou l'appel des 66, action lancée en France par des cinéastes pour contrer, avant son adoption, une loi énonçant l'obligation de «signaler» aux autorités les illégaux que l'on a hébergés. Des définitions de la désobéissance civile données par des philosophes comme Rawls ou Habermas, on peut retenir quelques caractéris-

© AFP | Des bénévoles n'hésitent pas à s'engager dans des actions de soutien aux réfugiés, transgressant parfois la loi.





tiques: elle doit consister dans une violation consciente et intentionnelle d'une règle de droit, elle doit être publique, collective mais aussi pacifique. Le désobéissant assume le risque de la sanction et invoque des principes supérieurs à la règle qu'il a violée.

### **Un mouvement collectif: un homme seul ne peut pas «désobéir civilement»?**

Hannah Arendt a pu mettre en évidence de manière tout à fait claire, à mon sens, le caractère collectif de la démarche: «La désobéissance civile ne peut se manifester et exister que parmi les membres d'un groupe», écrit-elle dans *Du mensonge à la violence*. La désobéissance civile est le fait d'un certain nombre de personnes qui rassemblent un combat, une revendication commune. Dans ce contexte, contrairement à ce qu'on estime souvent en première analyse, la force de l'opinion défendue par celui qui désobéit ne trouve pas principalement sa source dans le for intérieur de l'individu (on se trouverait alors en présence d'un objecteur de conscience). Elle est plutôt à rechercher dans le soutien qu'il peut trouver au sein de la société elle-même, ce pourquoi cette forme de dissensitement doit présenter un caractère public. Bien sûr, les deux hypothèses (désobéissance civile et objection de conscience) peuvent coïncider —l'objection de conscience peut s'exprimer collectivement sous la forme de la désobéissance civile— mais le fait important est que les désobéissants, en mettant en avant une revendication politique, espèrent obtenir le soutien d'autres citoyens. Il est d'ailleurs possible de voir dans la désobéissance civile une manifestation contemporaine de la liberté d'association, dont Tocqueville a été le premier à relever le caractère fondateur en démocratie. Sans ce droit, Tocqueville se rend compte qu'il serait impossible pour un groupe de citoyens de faire entendre sa voix. Le caractère collectif inhérent à la désobéissance civile peut toutefois devenir problématique. Ainsi, le mouvement des désobéisseurs, ces instituteurs français qui protestent, en résumé, contre les dernières réformes de l'école\*, met en lumière une dialectique complexe entre le «je» et le «nous». Le mouvement part d'individualités, d'enseignants qui critiquent les nouveaux programmes, ainsi que certaines tâches administratives qu'ils assimilent à du fichage, et qui refusent d'appliquer des textes qui violent, selon leur analyse, l'esprit de l'école républicaine. Ce mouvement de «résistance pédagogique», comme les acteurs le nomment eux-mêmes, a exposé ces derniers à de lourdes sanctions, individuelles, forcément, et particulièrement difficiles à assumer (mutation, retenue sur salaire...). Ceci a contribué à marginaliser les désobéisseurs et à gommer le caractère collectif de leur démarche.

### **Le risque de la sanction**

**Ceci renvoie à une autre caractéristique de la désobéissance civile: accepter la sanction individuelle d'une action collective.**

Ce point fait l'objet de discussions. Selon Thoreau —qui, le premier, a utilisé les termes de «*civil disobedience*»—, sous un régime injuste, c'est en prison que se trouve «la véritable place d'un homme juste». Certains parmi ceux qui pratiquent

la désobéissance civile voient en effet dans la sanction une condition nécessaire du phénomène, estimant sans doute que la rigueur de la punition amplifiera la médiatisation de l'action qui est à sa source. Mais c'est là un point de vue radical. D'autres estiment qu'il n'est pas en soi condamnable de chercher à échapper à une éventuelle sanction légale et que, dès lors, le critère de l'acceptation de la sanction n'est pas essentiel. Disons au moins que le désobéissant accepte le risque de la sanction, en connaissance de cause. S'il s'y soustrait en se réfugiant dans la clandestinité, il aura des difficultés à établir ce qui le distingue d'un rebelle ou d'un délinquant de droit commun. Par ailleurs, c'est précisément en acceptant de répondre de ses actes suivant les procédures légales que celui qui fait acte de désobéissance civile pourra le mieux faire éclore le débat sur la place publique.

### **Mais il y a un autre risque auquel s'exposent les désobéissants civils...**

On en parle trop peu: c'est le risque, pour le groupe qui rend publique son opinion, de ne pas obtenir de soutiens, de ne pas provoquer un large débat. Bref, de prêcher dans le désert. C'est ce qui semble se passer avec le mouvement des désobéisseurs en France. La plupart des syndicats enseignants ne souhaitent pas s'associer à leurs revendications. Il n'y a pas davantage eu de large mouvement de solidarité au sein de la société française, ce qui semble conforter le gouvernement dans sa volonté de ne pas transiger avec les professeurs désobéisseurs.

### **Un échec annoncé, alors?**

Non, la désobéissance civile, cela fonctionne. Et même parfois avant la mise en œuvre de la mesure, comme dans le cas de l'appel des 66, qui a provoqué le retrait du projet de loi «Debré» dont j'ai parlé plus haut. Dans ce cas, l'appel d'une minorité active a fonctionné, en mettant une question politique à l'agenda. La désobéissance civile renvoie non à une contestation de la loi en tant que telle mais à une violation précise, ponctuelle et publique du droit, qui entend mettre en lumière une question enfouie sous le glacis du consensus tacite.

**D'aucuns diront que ces règles «injustes» avaient pourtant été votées par une majorité démocratiquement élue...**

Les partisans de la désobéissance civile partagent manifestement une vision du pouvoir à contre-courant, plus horizontale que celle qu'on se représente généralement sous une forme verticale. Suivant celle-ci, vous votez pour un parti, et donc pour un programme défini a priori, et vous confiez ainsi, le temps d'un mandat, le soin de prendre les décisions à des élus qui vous «représentent». Suivant une conception plus horizontale, au contraire, les élections périodiques ne constituent pas l'unique voie pour exprimer son avis et se positionner politiquement. Voter équivaut peut-être à rendre explicite un choix, mais n'implique pas qu'on exprime une

**CEUX QUI  
DÉSOBÉISSENT  
NE VEULENT PAS BRISER  
LA SOCIÉTÉ,  
MAIS EN APPELLENT  
PLUTÔT À SA CAPACITÉ DE  
S'INSURGER CONTRE LA  
VIOLATION DE CERTAINS  
DES PRINCIPES ESSENTIELS  
SUR LESQUELS REPOSE SON  
ORGANISATION.**

\* Il s'agit essentiellement (mais pas exclusivement) de la réforme qui instaure une aide personnalisée pour certains enfants en difficulté. Une aide qui est vue par les désobéisseurs comme une stigmatisation inutile et contre-productive des enfants en question. Ceux-ci dénoncent aussi que cette réforme ait en fait coïncidé avec la disparition de milliers d'emplois précédemment consacrés à du soutien scolaire davantage spécialisé.



## dossier

opinion, car on ne peut former une opinion que dans le cadre d'une discussion, d'un débat public qui se renouvelle quotidiennement. Ce qui explique le caractère primordial, en démocratie, d'une presse indépendante et active.

**La plupart des combats menés par les partisans de la désobéissance civile rencontreront sans doute un large assentiment auprès des défenseurs contemporains de la laïcité: droits civiques pour tous, droit à l'interruption volontaire de grossesse et à l'autonomie sexuelle et affective, lutte contre la guerre, légalisation du droit de mourir dignement. Quand les «principes supérieurs» invoqués pour violer une loi ou une règle particulière sont des textes comme la déclaration universelle des droits de l'Homme, on voit bien quelle légitimité est sollicitée. Mais l'arme de la désobéissance civile est également utilisée par les partisans d'une criminalisation radicale de l'avortement ou du port de symboles religieux dans les établissements publics. C'est une arme à double tranchant, qui peut se retourner contre les «progressistes»?**

Sur le port du voile spécifiquement, on peut difficilement affirmer que notre société n'a pas permis qu'un débat soit mené, lequel est d'ailleurs en cours. Mais, effectivement,

**LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE RENVOIE NON À UNE CONTESTATION DE LA LOI EN TANT QUE TELLE MAIS À UNE VIOLATION PRÉCISE, PONCTUELLE ET PUBLIQUE DU DROIT, QUI ENTEND METTRE EN LUMIÈRE UNE QUESTION ENFOUIE SOUS LE GLACIS DU CONSENSUS TACITE.**

ceux qui se réclament de la désobéissance civile peuvent faire appel à des «valeurs» très diverses, notamment des principes religieux. La conséquence est qu'en faisant acte de désobéissance civile, et en souhaitant donc mettre à l'agenda une revendication, on doit accepter que celle-ci subisse ce qui est le lot de toute opinion politique: la confrontation à d'autres opinions, différentes voire contraires. Si la revendication se nourrit à une source religieuse, elle devra accepter d'être traitée suivant les règles du débat public, c'est-à-dire soutenue, critiquée, contestée... Tout au long de ce processus, il faudra faire preuve d'une certaine forme de loyauté, accepter les règles qui régissent la discussion démocratique. Mais cela est précisément le propre de la désobéissance civile qui a une visée réformatrice et non révolutionnaire.

**C'est pourtant une remise en cause unilatérale de la loi démocratique...**

Certes, mais ceux qui désobéissent ne veulent pas briser la société, mais en appellent plutôt à sa capacité de s'insurger contre la violation de certains des principes essentiels sur lesquels repose son organisation. Ils ne prônent pas un renversement radical du cadre politique et juridique existant. Au contraire, la désobéissance civile agit comme une souape de sécurité. Elle peut toujours surgir pour rappeler aux détenteurs du pouvoir, d'une part, le caractère toujours précaire de cette attribution et, d'autre part, la nécessité de tenir compte des voix divergentes qui estiment que telle règle de droit ou telle décision sont inacceptables. Même si ces voix sont minoritaires, si elles sont entendues, relayées et si leur message apparaît digne d'intérêt et de soutien aux yeux d'une plus grande partie de la population, les autorités n'auront souvent pas d'autre choix que de revoir leur position.

**La désobéissance civile a-t-elle une place dans le droit belge?**

Par définition, il est difficile d'inscrire la violation de la loi dans la loi. Mais il faut reconnaître que le procès, notamment à travers le principe de publicité des débats qui le régit, constitue un véritable espace d'expression en démocratie, ce qui est souvent méconnu. Devant le juge que la loi lui assigne, celui qui fait acte de désobéissance pourra se présenter, expliciter les motivations très particulières qui sont les siennes. Il pourra, éventuellement, plaider avec succès que le droit qu'on entend lui appliquer enfreint une règle supérieure, par exemple une norme de droit international que l'État belge s'est engagé à respecter. Pensons à l'utilisation croissante des droits de l'Homme sur la scène juridique. En outre, il faut rappeler que la désobéissance civile n'est elle-même rien d'autre que la manifestation de plusieurs des droits fondamentaux qui forment le socle de notre société démocratique, dont les plus évidents sont la liberté d'expression et celle d'association. ■

© Shocky/Fotolia

La désobéissance civile n'est rien d'autre que la manifestation de droits fondamentaux qui sont le socle même de notre société démocratique.



# THÉORIES DE LA JUSTICE

PATRICE DARTEVELLE

S'il y avait une théorie convaincante de la justice et définissant ce qui est juste, cela se saurait. Les difficultés majeures ont été relevées dès l'Antiquité, mais cela n'a pas empêché les philosophes d'essayer de trouver une solution.

À moins de croire à une justice descendue sinon du ciel, du moins des Écritures, on peut se référer à bien des théories. On peut juger que le contrat social cher à Rousseau en fixe les bases, mais c'est une fiction. Chez les marxistes (qui n'ont pas forcément intégralement tort mais pas non plus raison), la justice est instrumentalisée par les rapports de force sociaux. L'utilitarisme anglo-saxon ne pèse pas le moins lourd, mais son critère —l'utilité— est également une façon de nier tout critère moral. À moins que le moral ne soit qu'une illusion.

De surcroît, comme l'exposait bien le philosophe du droit à l'ULB, Chaïm Perelman, le problème n'est pas tellement qu'on se trouve en face de deux définitions de la justice clairement opposées, mais bien devant «*l'accouplement à la définition que l'on veut faire admettre du terme prestigieux [justice,...] du sens émotif de ce terme*».

Dans *Justice et raison*, en 1972, il propose de définir la justice comme «*un principe d'action selon lequel les êtres d'une même catégorie essentielle doivent être traités de la même façon*». Naturellement, ranger les gens dans les catégories essentielles ne va pas de soi et engendre des confusions. Pour les résoudre, Perelman fait appel à la notion d'équité comme une bâquille de la justice, c'est-à-dire une tendance à ne pas traiter de façon trop inégale les êtres faisant partie d'une même catégorie essentielle. On n'est pas tellement avancé.

Progressivement, un universitaire américain, John Rawls, a constitué une théorie de la justice, synthétisée en 1971 dans *A Theory of Justice* (traduit en français en 1987\*). Fondamentalement, c'est une réplique à la vision utilitariste de la justice. À défaut d'un sens de la justice, «*la disposition au plaisir et à la douleur, la joie et la peine, pourrait être considéré comme seule pertinente*», ce qui ne convient pas au philosophe de Harvard. Les théories de celui-ci sont sujettes à caution, mais les réflexions tournent aujourd'hui autour de sa position.

Pour fixer des règles justes, Rawls propose de prendre une position fictive, à la différence du contrat social, où tout le monde opérerait sous un «voile d'ignorance» quant à la position sociale, les relations, etc... pour fixer les principes. Ainsi, celui qui a peu de dons et de biens pourrait considérer que le système des castes lui serait éventuellement favorable si le hasard le veut, mais à seconde réflexion, il devrait voir qu'il pourrait se trouver dans une caste très basse dont ses en-

| Droit de vote, éligibilité...: le principe de liberté vu par Rawls. © Ch. Schwier/Fotolia

fants ne pourraient sortir. Il devrait rationnellement préférer une société ouverte et démocratique. L'ennui, c'est que dans la réalité, nous jugeons du juste en fonction de notre position socioéconomique (Michel Meyer a vivement critiqué cette option de Rawls).

J. Rawls organise sa vision de la justice sur la base de deux grands principes, celui de la liberté et celui de la différence. Le premier implique le droit de vote et l'éligibilité, la liberté de pensée, etc. Il peut conduire à des abus, corrigés par le principe de différence, très intéressant. Celui-ci fonde des inégalités sociales et économiques sur une limite: que les différences soient justifiées par le plus grand profit de la collectivité et spécialement des plus désavantagés. C'est une manière de faire vivre le principe républicain de fraternité, tout en rejoignant l'exigence de traiter les hommes comme des fins selon la formule de Kant.

Cela pose de nombreux problèmes, mais apporte aussi des éléments —non des solutions— notamment le lien indissociable entre cette théorie et une vision de la démocratie élevée selon les uns, anglo-saxonne selon les autres. La base est bien que chacun possède les facultés nécessaires pour faire valoir ses exigences, mais aussi respecter ses engagements.

Mais tout système théorique peut aboutir à d'étonnantes paradoxes. En fonction de sa théorie de l'égalité, Rawls fonde l'exigence d'assister les peuples sous-développés, mais on ne peut trop étendre ce devoir. L'important est de sortir d'une société «entravée» par toutes sortes de conditions. Au-delà, richesse d'une part, démocratie et justice d'autre part, ne riment pas forcément. Ce qui nous pose le problème de l'universalisme d'une théorie de la justice. ■

\* On peut en lire les 634 pages ou préférer la synthèse critique de Soumaya Mestiri, *Rawls - Justice et équité*, PUF - Philosophies, 2009, 151 pp.

## Notre prochain dossier

**La loi sur l'IVG a vingt ans : retour sur un événement politique et sociétal, la loi Lallement/Herman-Michielsens en 1990. En évitant toute banalisation de l'avortement, elle reconnaît, après un long combat contre l'hypocrisie et la répression, la libre décision de la femme et une pratique médicale qui la mette désormais hors de danger.**



# LA JUSTICE COLPORTE DES INÉGALITÉS... ET EN CRÉE D'AUTRES

JEAN-PIERRE BORLOO

Des justiciables peu égaux, des victimes dont le procès compte peu: si la justice a changé, elle reste néanmoins greffée sur une société peu égalitaire.

C'était au milieu des années 90. La justice passait par une phase d'incertitudes devant mener à une remise en question indispensable. Les atrocités de Marc Dutroux, le «prédateur», avaient secoué le pays et la classe politique: marche blanche, commission d'enquête parlementaire. Et conduit à une réforme «Octopus» de la police et de la justice en joignant les efforts de la majorité et de l'opposition. De fait, on assistait à un début de dépoussiérage de l'institution judiciaire. Le pays exigeait des changements, du sérieux, de la réussite dans les enquêtes. Curieusement, un aspect flagrant des dysfonctionnements de Dame justice ne remontait pas à la surface en cette période de réflexion et de remise en question: tout ce qui touchait aux inégalités frappant les justiciables.

“**DANS LE  
PROLONGEMENT D'UN  
ACCUEIL PLUS HUMAIN,  
UN EFFORT D'ÉCRITURE A  
AUSSI PERMIS DE RENDRE  
LES DÉCISIONS DE JUSTICE  
PLUS ACCESSIBLES.**”

*Pauvre Justice*\* est né fin 1997 de ce même constat. J'ai décidé de mettre sur la place publique la question de «l'inégalité des citoyens face à la loi». Quelque 300 pages d'un ouvrage de compilation des discriminations, agrémenté de réflexions destinées à pousser plus loin la réforme nécessaire de la justice, pour la faire évoluer vers plus d'égalité, d'équité et de justice tout simplement.

L'écho réservé par le public a été excellent. Le monde politique, lui, était davantage occupé à démêler l'épineuse question de la guerre des polices et à renforcer la sécurité, face à une inquiétante montée de l'extrême droite. Donc, pas de réformes pour rendre la justice plus juste à la fin des années 90. En revanche, le séisme provoqué par l'affaire Dutroux a aussi bouleversé la magistrature et a provoqué une prise de conscience au niveau des professionnels du droit. Et là, il y a eu un certain changement.

## Une dimension humaine qui n'existe pas

De jeunes magistrats, principalement, se sont davantage montrés préoccupés par la dimension humaine de leur tâche. Un exemple basique: avant, au tribunal, le juge «appelait une affaire», il «prenait un dossier». Par la suite, c'est un justiciable qui était accueilli par le tribunal, par son nom et avec un «bonjour», en prime. Un geste simple mais qui contribue

à rapprocher l'austère institution justice du citoyen impressionné par son décorum et toute la procédure. Un geste notamment destiné aux plus démunis, terrorisés à l'idée de comparaître devant un juge, dans un tribunal. Un juge qui dit le droit, qui jongle avec des termes incompréhensibles, qui fonctionne selon des règles inconnues hors des palais de justice. Un juge devant lequel il faudra répondre, s'expliquer, se justifier avec un langage simple à l'image des carences éducatives subies.

Dans le prolongement d'un accueil plus humain, un effort d'écriture a aussi permis de rendre les décisions de justice plus accessibles. Comprendre pourquoi le juge a tranché dans un sens plutôt qu'un autre permet plus facilement d'accepter la décision. Il s'agit incontestablement d'un premier pas effectué dans le bon sens, mais qui en appelle d'autres, tant il reste du chemin à parcourir pour rendre la justice vraiment compréhensible et accessible. Le langage des convocations, les plis d'huiissiers, les communications des greffes méritent également une évolution vers plus de simplicité.

Expliquer une décision judiciaire est indispensable pour l'acceptation de la décision. Mais il y a une chose plus importante encore: l'accès des citoyens modestes à la justice, le fait de pouvoir se défendre, d'avoir recours à un avocat, de faire valoir ses droits. Car un des constats du livre de 1997 était que certains préféraient renoncer à faire triompher leur bonne foi faute de moyens. Un comble. Plutôt la résignation que la justice...

Ultérieurement, de longs débats ont animé les cénacles politiques et judiciaires (magistrats et avocats) pour voir comment on pouvait améliorer cet accès: assurance en justice, mutuelle couvrant ces frais, aide légale renforcée? Le choix n'a pas été simple. Au début des années 2000, une majorité parlementaire a tranché pour augmenter la limite supérieure des revenus donnant droit à un avocat gratuit, un «*pro deo*» comme on disait avant. Cette aide légale, comme on l'appelle actuellement, permet désormais à un plus grand nombre de justiciables de faire appel gratuitement à un avocat. L'enveloppe destinée à payer ces spécialistes du droit travaillant pour les plus démunis a également été gonflée pour pouvoir répondre à la demande. En forte croissance.

\* Éditions EPO.



## Plus égalitaire?

La justice est-elle devenue plus égalitaire? Probablement. Un peu en tout cas. Mais globalement, dans la pratique, les justiciables ne sont toujours pas foncièrement égaux face à la loi. L'égalité des citoyens ne se conçoit que sur le plan théorique de la procédure. Oui, tous les justiciables sont soumis au même code de procédure. Heureusement d'ailleurs. Or, dans la pratique quotidienne de la justice, chacun ne peut pas faire valoir ses droits de la même manière. «Faire de la procédure» est légitime dans le sens où l'on utilise toutes les règles et les ficelles du droit pour faire triompher la vérité. Mais il faut pouvoir se le payer ce déploiement d'outils juridiques. Si votre adversaire peut se payer deux ténors du barreau pour fouiller la jurisprudence et décortiquer la doctrine, alors que vous n'avez droit «qu'à» un *pro deo* qui, au mieux, fera son possible pour vous aider, l'inéquité est flagrante. D'autant plus quand ce «jeu» s'étale sur des mois, voire des années. Et qu'avec la longueur d'une action, il faut pouvoir résister et provisionner son avocat.

Votre adversaire peut jouer la procédure, voire même en abuser, et vous avoir à l'usure comme on dit. Mais le système judiciaire peut lui aussi créer ses propres discriminations. Une enquête qui démarre mal, sans faire les constatations qui auraient pu vous donner raison, vous met dans de mauvais draps. Comment faire valoir vos droits ultérieurement? En vous battant sur tous les plans, en rassemblant des éléments qui vous sont favorables, en exigeant des expertises fiables, en actionnant des procédures (en demandant des devoirs d'enquête complémentaires par exemple). En justice, tout cela se fait par écrit, sous une forme que seuls maîtrisent les avocats. Et qui ont un coût.

Un justiciable vient de gagner son procès après seize ans d'un combat acharné. Il avait simplement été victime de la circulation. Un chauffard l'avait envoyé valser vingt mètres plus loin. Malgré la gravité de l'accident, le parquet n'était pas descendu sur les lieux, le véhicule de l'automobiliste n'avait pas été expertisé... Difficile entrée en matière pour une victime qui doit d'abord se battre simplement pour rester en vie, et ensuite entamer un marathon pour que justice soit vraiment faite. Après seize ans de procédure, une cour d'appel lui a donné raison; le chauffard a été condamné. Mais peu après la victime a appris que l'assureur se pourvoyait en cassation. Le dédommagement provisoire et provisionnel accordé par la cour lui échappait donc à nouveau.

Ou alors, comme cette autre victime de la route qui, depuis plus de dix ans, essaie de faire reconnaître à sa juste valeur les séquelles découlant de son accident où il était dans «son bon droit», comme on dit. Donc, la victime doit se démener elle-même et débourser des sommes folles, simplement pour que ses droits soient respectés. Et en face d'elle, des experts parfois désinvoltes rendent des rapports truffés d'imprécisions, voire d'erreurs, réduisant le handicap à sa plus basse valeur. Difficile de se dire qu'il s'agit là de simples distractions. Le monde de l'expertise judiciaire n'est pas suffisamment contrôlé, pas protégé, pas toujours

indépendant, même si certains d'entre eux effectuent un travail remarquable.

## Le poids dérisoire des victimes

En réalité, quel est le poids d'un simple justiciable, d'une victime, face au monde des assurances? Des assurances qui s'arrangent entre elles, qui sont aussi les gagne-pain des experts (quelque part spoliés de leur indépendance), qui ont aussi les moyens d'attendre en épousant humainement et financièrement le justiciable.

Deux parties en conflit n'ont donc pas le même poids, pas le même potentiel, pas les mêmes droits en définitive. Le législateur a récemment trouvé une nouvelle méthode permettant de niveler dans certains cas des inégalités. Sous le terme de «répétitibilité des frais et honoraires d'avocats», une loi prévoit maintenant que la partie qui perd son procès payera également les frais de la partie adverse. À terme, cela peut équilibrer quelque peu des situations, mais encore faut-il pouvoir avancer l'argent.

Même dans les affaires pénales où des prévenus soupçonnés d'avoir commis une infraction sont opposés au ministère public (le parquet et ses procureurs), certains s'en sortent mieux que d'autres. Avec des moyens financiers et les avocats qui les accompagnent, il est plus aisément de démontrer la thèse de l'accusation, de vérifier et de contester la procédure, de produire des contre-expertises... Tout cela est leur droit, bien sûr. Surtout le droit des plus nantis.

La justice se greffe sur une société qui n'est déjà pas très égalitaire. Elle n'intervient que pour trancher des conflits ou sanctionner des abus qui se sont produits en son sein. Les inégalités sont déjà présentes à la base. Mais la justice en rajoute parfois. Une justice juste a un coût qu'il faut pouvoir assumer, elle a un fonctionnement qu'il faut capter, elle a ses codes parfois incompris, elle a ses institutions opaques. Malgré les bonnes volontés à tous les maillons de la chaîne, son fonctionnement produit souvent de nouvelles inégalités. ■

© Urbanhaerts/Fotolia



L'ENTRETIEN DE JEAN SLOOVER AVEC WILLIAM BOURDON

# Du droit mou des marchands

## FACE À LA LOGIQUE DU «PAS VU, PAS PRIS» DES MULTINATIONALES, QUELLES ARMES JURIDIQUES POUR LES CITOYENS?

Au temps de Reagan et de Thatcher, le grand patronat a, ici comme ailleurs, profondément révisé sa doctrine. Face à la crise et à la contestation, il a suggéré un ordre économique rénové, teinté aux couleurs du néolibéralisme alors en pleine ascension. L'un des axes de cette riposte était de faire des espaces commerciaux cloisonnés par les frontières, différenciés par les réglementations, un seul et vaste marché homogène où échanger sans entrave. Au nom de ce libre-échange, les managers ont apporté leur soutien à l'internationalisation des activités de production générée par le flux et le reflux des multinationales, présentées comme fossoyeuses des nationalismes économiques, «la plus tenace des hérésies de l'homme moderne». Ce dessein s'accompagnait sans équivoque de la volonté de redistribuer les pouvoirs des États-nations afin de localiser le champ d'intervention politique à l'échelon où le rapport des forces est le plus favorable au marché<sup>1</sup>. Depuis, ce projet, en apparence plein de bon sens, a révélé son côté obscur: l'impunité des firmes globales qui commettent les délits et les crimes dont s'accompagne la mondialisation. Que peut le droit face à ces agissements? Le point avec l'avocat français William Bourdon<sup>2</sup>...

Les responsables politiques ont-ils pris toute la mesure de l'autonomie des sociétés transnationales par rapport aux cadres juridiques nationaux?

**William Bourdon:** La situation est complexe. Il y a beaucoup de dirigeants politiques qui savent, mais qui ne veulent pas savoir. Lors du Grenelle de l'environnement de 2007, par exemple, Sarkozy a fustigé les maisons-mères qui refusent d'être responsables des agissements de

leurs filiales. Mais le dispositif légal qui se met en place suite à cet événement ne porte pas trace de cette indignation. Par ailleurs, l'aggravation des dommages causés par les activités des multinationales les pousse à développer un lobbying de plus en plus puissant, sophistiqué et mondialisé afin de peser sur les *law makers*. Enfin, la classe politique donne de mauvaises impulsions en réduisant les moyens des juges d'instruction ou en bridant la possibilité, pour les citoyens, de recourir à la *class action*, etc. Aujourd'hui, les résistances sont donc toujours bien là: la tendance générale en Europe n'est pas bonne...

Les sociétés transnationales tendent-elles sciemment à supplanter les États?

D'un côté, l'élargissement continu des capacités d'influence des groupes transnationaux est une conséquence mécanique du déploiement mondial de leurs activités, mais, d'un autre côté, leurs dirigeants usent et abusent avec cynisme des nouvelles options stratégiques que leur offre cette autonomie

grandissante: menaces de délocalisations, chantages à l'emploi, etc.

Je suis d'accord. Surtout lorsqu'il s'agit d'industries à forte intensité de main-d'œuvre comme le textile. C'est un peu différent pour les industries minières, par exemple: Shell au Nigéria, Total en Birmanie ne peuvent pas être délocalisées. Mais c'est leur stratégie qui est simplement

1 Jean Sloover et Jacques Moden, *Le patronat belge - Discours et idéologie 1973 - 1980*, Éditions du CRISP, Bruxelles, 1980, pages 231 et ss.

2 Face aux crimes du marché: Quelles armes juridiques pour les citoyens. Trente-neuf propositions pour une régulation des entreprises transnationales, Éditions La Découverte - Cahiers libres, Paris, 332 pages. Parution: le 4 février 2010.



un peu différente: elles promettent monts et merveilles au pays d'accueil, mais n'acceptent de venir exploiter ses richesses que si la législation locale ne se montre pas trop exigeante sur les plans social, fiscal, environnemental, etc. Le résultat est le même...

Certaines ONG tentent des partenariats avec les multinationales. Cette solution est-elle efficace?

Parfois, oui, mais la voie reste périlleuse: le rapport des forces est souvent défavorable aux ONG en termes d'expertise, en termes financiers, etc. Il faut donc toujours demeurer très vigilant: les intérêts multinationaux ont clairement la volonté de privatiser et de déradicaliser la société civile, de façon, notamment, à abandonner la contestation aux mouvances militantes les plus extrêmes afin de mieux la discréder. C'est pourquoi, en 2001 nous avons ouvert une «troisième voie» en créant l'association Sherpa, une organisation à but non lucratif. Elle a pour objet d'entreprendre toutes les actions tendant à ce que la mondialisation de l'économie s'effectue dans le respect d'une éthique globale et des principes fondamentaux de protection des droits de l'Homme, qu'ils soient individuels ou collectifs<sup>3</sup>.

Il n'y a donc pas que l'action judiciaire qui soit payante?

Effectivement. En 2009, Sherpa a conclu un accord avec le groupe minier AREVA sur la création d'observatoires de la santé sur ses sites, dans la perspective d'éventuelles indemnisations en cas de maladies imputables à ses activités. Il eût été impensable d'ar-

river à un tel résultat par la voie judiciaire: à l'aune des victimes, le temps nécessaire par une action judiciaire est beaucoup trop long et, par ailleurs, cette voie est peu praticable dans les pays du Sud en raison, entre autres, de la corruption des juges. Dans ce cas de figure, la transaction reste donc souvent la solution la plus pertinente.

Cette voie semble cependant délicate?

Oui. Mais les groupes multinationaux, pensant que cela allait améliorer leur image, se sont présentés partout comme de formidables bienfaiteurs de l'Humanité: une attitude qui les a rendus très dépendants de leur image et, donc, du respect de leurs engagements ainsi autoproclamés. Face à l'opinion, elles doivent donc désormais prendre garde à ne pas se faire prendre en flagrant délit de trop grandes distorsions par rapport à leur discours éthique. Il y a là des espaces nouveaux pour les acteurs de la société civile internationale.

### Ne pas désespérer!

Les victimes de la catastrophe de Bhopal n'ont cependant pas obtenu réparation?

C'était il y a près de trente ans: aujourd'hui, le géant pétrolier anglo-néerlandais Shell va comparaître devant un tribunal hollandais pour pollution pétrolière. Cela étant, il est vrai que, face aux multinationales les plus dures, la voie judiciaire reste souvent la seule possible.

Comme le montre l'affaire du patrimoine des chefs d'État africains en France dans laquelle le parquet de Paris a classé le dossier, le Nord n'est pas très chaud pour les législations dites de compétence universelle.

Dans ce cas, il revient aux grandes ONG de suppléer les carences de l'État.

Peut-on imaginer un jour faire comparaître des patrons d'entreprises transnationales devant des instances pénales internationales comparables à celles qui jugent des dirigeants de régimes politiques génocidaires?

Je me méfie de ce genre de maximalisme judiciaire: pour moi, c'est un leurre. Bien sûr, des multinationales qui fournissent de l'armement à des milices qui pratiquent le nettoyage ethnique, cela existe. Mais l'économie de marché commet rarement d'authentiques crimes contre l'Humanité: ce dont Total est coupable en Birmanie ne peut être qualifié comme tel. Si nous allons jusque-là, nous risquons fort de diluer de grands concepts du droit international public.

Certains grands délits environnementaux ne peuvent-ils pas, cependant, être assimilés à des crimes contre l'Humanité?

Des attaques massives contre des biens communs de l'Humanité —déforestations sauvages, pollutions maritimes...—, existent, mais je les considère plutôt comme des crimes d'inhumanité. Dans cette perspective, oui, peut-être de nouvelles qualifications juridiques doivent être envisagées.

N'est-ce pas un leurre de vouloir humaniser la mondialisation? La mondialisation, par essence, n'est-elle pas inhumaine? Vous écrivez en tout cas que capitalisme financier et criminalité financière ne peuvent exister l'un sans l'autre?

Les *global managers* qui se prétendent les grands bienfaiteurs du genre humain ont, avec le cataclysme économique en cours, montré à quel point le capitalisme financier est fondamentalement prédateur. Par ailleurs malgré les velléités de régulation du système bancaire exprimées par l'administration Obama et l'Union européenne, nous voyons bien combien la loi tyrannique de la cupidité reste d'actualité. Pour autant, il ne faut pas désespérer de l'humanisation de la mondialisation: il n'y a pas d'autre choix possible... ■

“ MALGRÉ LES VELLÉITÉS DE RÉGULATION DU SYSTÈME BANCAIRE EXPRIMÉES PAR L'ADMINISTRATION OBAMA ET L'UNION EUROPÉENNE, NOUS VOYONS BIEN COMBIEN LA LOI TYRANNIQUE DE LA CUPIDITÉ RESTE D'ACTUALITÉ. ”

3 L'association Sherpa est un réseau international de juristes basés en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Convaincue que le droit constitue un outil précieux pour agir en faveur du développement, elle travaille en lien avec des organisations de défense des droits de l'Homme et des associations de protection de l'environnement. Elle met son savoir-faire juridique au service des objectifs suivants: apporter son soutien juridique aux populations victimes de crimes économiques, promouvoir une meilleure régulation des activités commerciales et des flux financiers transnationaux et sensibiliser la société civile aux enjeux de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques: [www.asso-sherpa.org](http://www.asso-sherpa.org).



## INSCRIPTIONS

# Une boîte noire enfin équitable?

FRÉDÉRIC SOUMOIS

LE NOUVEAU DÉCRET INSCRIPTIONS ÉCARTE LES FILES ET LA LOTERIE, MAIS LAISSE ENCORE PLACE À L'INCERTITUDE.

1 Certains observateurs ont prêté à cette version les qualités d'un texte martyr de déniage, qui aurait permis à la ministre CDH, qui succède à seize ans de gestion ininterrompue du PS, d'à la fois donner des gages à «son» réseau en élaborant une solution qui lui soit bénéfique, puis de le laisser habilement lapider par les partenaires PS-Écolo, en leur laissant endosser le mauvais rôle et en pouvant affirmer: «J'ai essayé». Les conditions mêmes de la suite du document accréditent cette version. Le PS, pas dupe, laissera ensuite souvent aux partenaires écologistes le soin de monter au créneau contre l'adossement.

2 Et ce ne sera pas nécessairement qu'une formalité. La notion d'égalité devant la loi est fréquemment la pierre d'achoppement de ce type de texte et la complexité de celui-ci l'expose certainement à des critiques.

3 Impossible d'en donner les détails ici, mais une solution de rattrapage est offerte aux réseaux, comme la Ville de Bruxelles, qui avait refusé l'adossement dans le passé.

4 Et on évite ce qui s'est passé cette année: désigner à un élève une école qui était son 10<sup>e</sup> choix, en la refusant à un autre qui l'avait en second choix.

À croire que les autorités de la Communauté française veulent faire concurrence aux feuilletons interminables et quasi statiques de la télé-réalité: depuis la mi-septembre, qui avait vu le dégonflement hyper-rapide de la bulle liée aux multi-inscriptions, une réussite à épingle au profit de la ministre Marie-Dominique Simonet, chacun attendait avec intérêt le «nouveau système» censé balayer les écueils des files et de la loterie, qui ont coulé successivement Marie Arena et Christian Dupont, ses prédécesseurs. Première surprise: après deux longs mois de silence, une solution étonnante «fuitait» de son cabinet: elle combinait un choix pour les directions d'école, soit d'adopter la file potentielle («premier arrivé, premier servi»), soit des critères de sélection, comme la distance domicile-école et le niveau socioéconomique du quartier de l'élève. Mais surtout cette solution rendait pérenne le principe de la priorité de l'adossement: en clair, un élève d'une école primaire adossée

à une école secondaire disposait de la même priorité que celle réservée «plus naturellement» à la fratrie d'un élève déjà présent dans la même école ou aux enfants de membres du personnel. Péréniser l'adossement, c'était aussi accorder un lourd privilège au réseau confessionnel, tant cette proximité entre petite et grande école sur de mêmes sites correspond historiquement à son mode de développement.

Cette solution bruyamment écartée dès la mi-novembre<sup>1</sup>, le gouvernement, en kern, puis, *in fine* directement épaulé par les chefs de partis, tant la tâche a été réellement ardue, sous un consensus de façade, a finalement tranché, après plus d'un mois, pour une solution de synthèse, actuellement soumise au Conseil d'État<sup>2</sup>. À la fois simplissime pour les parents: une seule visite à une seule école, un seul formulaire, un délai de plusieurs semaines pour faire la démarche sans influence sur le résultat. Mais extrêmement compliqué dans son contenu, une vraie boîte noire dont l'essentiel échappe à la volonté des parents. Certes, plus de files. Et officiellement plus de loterie. L'adossement, rebaptisé partenariat pédagogique, est prolongé, mais pour cinq ans seulement, avec extinction progressive: en clair, les enfants déjà inscrits en primaire seront prioritaires, mais ce droit n'est déjà plus offert aux prochains inscrits en première primaire<sup>3</sup>. Le principe général semble simple: on s'inscrit dans l'école de son choix et l'on mentionne jusqu'à neuf écoles de second choix, en les classant. À chaque choix, une note. L'école de premier choix vaut 1,5, le cinquième choix vaut 1. Dans

© Ph. Minini/Fotolia

les écoles où, immanquablement, la demande excédera l'offre, on tente ainsi de rapprocher, aussi nettement que possible, le rêve du possible<sup>4</sup>.

Mais c'est loin d'être le seul critère: les distances domicile-école primaire, domicile-école secondaire, école primaire-école secondaire, mais aussi les fameux partenariats pédagogiques ou l'immersion linguistique donnent chacun des coefficients correcteurs, où le 1 est la triste norme, le 3, voire le 4, l'objectif tant recherché. Et c'est là que commence la stratégie: si la distance entre domicile et école primaire actuelle n'est plus modifiable car héritée du passé, celle entre l'école convoitée et le domicile va donner lieu à des spéculations. Car choisir l'école la plus proche augmente le coefficient. Et le caractère «plus proche» n'a pas été défini dans une liste fermée d'écoles disponibles pour les parents: on voit déjà ceux-ci consulter les logiciels de guidage électronique avant de peser s'il vaut mieux demander en premier choix une école très renommée, mais éloignée de leur domicile ou mettre en tête leur deuxième choix pédagogique, mais plus proche de leur maison. Car, comme le sait la tortue mais l'ignore le lièvre, rien ne servira désormais de courir, mais de calculer le meilleur coefficient probable... face aux autres parents. Dont le jeu reste celé, bien entendu, comme dans le meilleur poker. Cette école-ci sera-t-elle aussi demandée qu'en 2009? Et on ne peut jouer qu'une fois. Gageons que les déçus regretteront rapidement les files, dont on sortait avec une certitude...

Et puis après? Après, il faudra surtout améliorer l'enseignement lui-même. Car lutter contre la ghettoïsation des établissements scolaires n'était qu'une condition nécessaire à la réduction de l'inégalité scolaire dont nous sommes les champions européens. Pas une condition suffisante. ■



LA FHE ET L'EUROPE

# Prendre part au dialogue

DAVID POLLOCK

Président de la Fédération Humaniste européenne

## APRÈS UNE DÉCENNIE DE DISCUSSIONS, LE TRAITÉ DE LISBONNE VIENT FINALEMENT D'ENTRER EN VIGUEUR. QUELLE SIGNIFICATION POUR LE MOUVEMENT LAÏQUE?

D'abord, cela marque la fin d'une longue campagne de la Fédération Humaniste européenne (FHE) qui visait à empêcher les Églises d'obtenir une place spéciale auprès de l'Union européenne. Bien que nous ayons gagné une victoire symbolique en maintenant la chrétienté en dehors du préambule du projet avorté de Constitution, nous n'avons pu empêcher l'engagement de l'UE à un dialogue «régulier, ouvert et transparent» avec les Églises et les autres religions. L'ensemble de cette affaire est expliquée en détail sur le site de la FHE\*, sur lequel on trouvera aussi une proposition inédite des Églises demandant une consultation pré-législative, un dialogue régulier avec les représentants de l'UE, des sessions de travail sur des questions particulières, des rencontres avec le Président de la Commission et un agent de liaison au sein de celle-ci.

Où tout cela nous mène-t-il? D'abord à un besoin de maintenir notre vigilance: la conférence des évêques catholiques (Comece) estime que ses priviléges actuels sont insuffisants pour satisfaire au Traité de Lisbonne. Mais le Traité nous confère (aux organisations philosophiques et non confessionnelles) une position formelle d'égalité avec les Églises: l'inégalité ne réside donc pas dans le Traité mais dans la réalité de notre situation. Les Églises ont un pouvoir et un privilège historiques, des ressources financières et un système de croyance qui requiert un engagement envers ses organisations. Notre système de croyance prône la libre pensée et l'individualisme, sans aucun encouragement à l'action collective. Il en résulte que nos organisations sont faibles, alors que sans doute un Européen sur trois n'a pas de religion.

Certains soutiennent —en étant parfois idéologiquement opposés à l'Union européenne elle-même—que nous devrions par principe rejeter l'invitation au dialogue, mais selon la FHE, nous enorgueillir de notre pureté tandis que les Églises assoient leur influence au sein de l'Union ne serait pas seulement futile mais dangereux, à une époque où l'Union étend ses compétences à des domaines comme l'éducation, les droits fondamentaux, la vie familiale et la morale.

Mais comment utiliser ce dialogue? De deux façons. L'une que nous appliquons déjà, l'autre que nous n'avons pas encore mise sérieusement en œuvre. La première est de maximiser la visibilité de la population des non-croyants et de ses intérêts en réclamant une parité complète avec les organisations religieuses, dans l'application de l'article 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union. Pour l'instant, les Églises ont des réunions semestrielles avec chaque nouvelle présidence nationale du Conseil des ministres. Par contraste, les lettres que nous avons écrites à Nicolas Sarkozy n'ont reçu aucune réponse. Bien plus encore, alors que le Traité institue un dialogue —et non pas des dialogues— avec ces Églises et organisations, nous sommes exclus

du sommet annuel entre les présidents de la Commission et du Parlement et les principales religions. Nous avons réclamé une invitation durant les trois dernières années, mais notre demande a été soit refusée, soit ignorée.

Quel bénéfice pourrions-nous tirer de la participation à une telle réunion? Notre présence serait d'abord hautement significative et marquerait l'égalité entre les pensées non religieuses et la religion: du point de vue de l'UE, la FHE et l'Église catholique romaine auraient le même statut. C'est sans aucun doute la raison pour laquelle nous en sommes exclus et une assez bonne raison d'insister pour qu'on ne nous cantonne pas dans un statut inférieur —cela rendrait aussi plus difficile les futures concessions de l'UE au lobbying du Vatican. En outre, cela nous procurerait une plate-forme où nous pourrions affirmer et défendre la justesse des valeurs laïques.

La deuxième façon d'utiliser notre accès privilégié serait d'offrir aux experts des ONG internationales un canal par lequel contrer le lobby religieux de l'Église sur, par exemple, le sida, l'euthanasie ou les plannings familiaux. Pour cela, nous avons besoin de renouveler nos alliances avec ces ONG.

L'article 17 reste une menace pour nous, puisque les ambitions de la Comece sont bien trop évidentes. Mais, précisément pour cette raison, nous devons répondre à cette invitation au dialogue qui pourrait finalement nous offrir des opportunités significatives. ■

(Traduction C. Lützeler)

\* [www.humanistfederation.eu](http://www.humanistfederation.eu), voir Activities/European Institutions/Fighting Church Privilege.

## La FHE rencontre des parlementaires européens

Les 25 et 26 janvier derniers, une délégation internationale composée de plusieurs associations membres de la Fédération Humaniste européenne (FHE), dont le CAL, rencontrait une dizaine de parlementaires européens, de pays et de groupes politiques différents, pour leur faire part de ses préoccupations. Parmi les sujets

abordés: les faveurs réservées aux Églises par les institutions européennes, les suites de l'affaire Lautsi (croix dans les écoles en Italie), la récente loi irlandaise sur le blasphème et la résurgence des thèses créationnistes.

PAP



SÉPARER L'ÉGLISE ET L'ÉTAT RESTE-T-IL UN TABOU?

# Un débat démocratique avorté...

ANNE FIVÉ\*

Fin 2009, plus précisément le 10 décembre dernier, journée consacrée aux droits de l'Homme et à la démocratie, le Sénat a manqué un rendez-vous important. Après deux années de léthargie, la proposition de loi «visant à appliquer la séparation de l'État et des organisations et communautés religieuses et philosophiques non confessionnelles», déposée initialement par Pierre Galand en 2007 et redéposée par les sénateurs Mahoux, Defraigne et consorts a connu un bien triste sort.

Ce jeudi-là, la Commission des Affaires institutionnelles du Sénat aurait dû en toute logique entamer un débat démocratique serein et ouvert sur le contenu de la proposition. En lieu et place, nous avons assisté à une levée de boucliers et à une véritable campagne de dénigrement de la part des partis CD&V et CDH, mais, aussi, plus étonnamment, de la part d'Écolo et de l'Open VLD, pourtant tous deux signataires de la proposition. Ce blocage a conduit au retrait pur et simple de la proposition de loi de l'agenda parlementaire et à un renvoi aux Assises de l'Interculturalité initiées par la ministre CDH Joëlle Milquet. *Bis repetita (non) placent!*

\* Directrice au CAL.

1 Concrètement, cela implique par exemple qu'un médecin puisse sans discussion possible faire prévaloir l'obligation d'assistance à personne en danger visée par l'article 422bis du Code pénal même en cas de déclaration de volonté écrite d'un témoin de Jéovah s'opposant à toute transfusion sanguine.

2 Lire à ce propos l'intéressant article «La droite (et la gauche)» de Vincent de Coorebyter, Directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), publié dans *Le Soir* du 5 janvier 2010, p. 17.

Pour plus d'informations sur cette proposition: [www.senate.be/Doc.Sénat, 2007-2008, n°4-351/1, 351/2 et 351/3](http://www.senate.be/Doc.Sénat, 2007-2008, n°4-351/1, 351/2 et 351/3).

© AFP

Un crucifix de deux mètres de haut (!) dans la mairie de San Remo: une réponse à l'interdiction de ceux des écoles publiques italiennes...

«la Belgique a d'autres problèmes et d'autres préoccupations». Certains parlementaires sont allés jusqu'à avancer que cette proposition reviendrait à vouloir «ôter toutes les croix des cimetières», à supprimer la «mitre de St-Nicolas» ou le sapin de Noël. On croit rêver!

## Mais qu'a donc cette proposition de si dérangeant qui puisse justifier un tel tollé?

La proposition, soutenue activement par le CAL, entend, rappelons-le, décliner concrètement les articles 19, 20 et 21 de la Constitution belge qui jettent les bases de l'impartialité de l'État belge à l'égard des courants convictionnels.

La proposition énonce cinq règles élémentaires d'organisation de

l'État fédéral que nous souhaiterions voir appliquées aux entités fédérées, à savoir que:

- la loi civile a la primauté sur les prescrits religieux<sup>1</sup>.
- Les cérémonies publiques officielles organisées par l'État fédéral doivent être exemptes de toute référence à une conception religieuse ou philosophie. Exit par exemple les Te Deum officiels.
- L'ordre protocolaire doit donner la préséance aux corps constitués et aux autorités civiles et les représentants des cultes et philosophies non confessionnelles ont un même rang protocolaire.
- Les bâtiments publics fédéraux doivent être neutres sauf bien entendu lorsqu'il s'agit d'un musée ou d'une exposition.
- Les agents de la fonction publique fédérale ne peuvent afficher, dans l'exercice de leurs fonctions, une



# Coup de *philo* {

quelconque manifestation extérieure de toute appartenance philosophique, religieuse, communautaire ou partisane.

Peut-on réellement parler de propositions révolutionnaires? La dérobade politique à laquelle nous venons toutefois d'assister nous incite à essayer de comprendre ce que cette proposition a de si «politiquement incorrect».

## Une pression religieuse croissante

Aujourd'hui, la foi religieuse se décline de plus en plus sous des formes individualisées qui échappent dans une certaine mesure au contrôle des institutions ou communautés religieuses. Paradoxalement, la pression religieuse ou ethno-religieuse sur les institutions et organisations politiques est de plus en plus forte et visible: censure des médias, revendications répétées de la liberté d'expression religieuse, lobbies chrétiens extrêmement puissants auprès de l'Union européenne. Sans oublier le recours, par les responsables politiques eux-mêmes, à des discours religieux. Citons l'exemple des discours et initiatives de Sarkozy, de Barroso ou encore plus récemment du Gouvernement italien qui a soutenu, dans l'affaire des crucifix dans les écoles publiques italiennes, l'amalgame entre symboles religieux et racines culturelles. Ce raisonnement n'a heureusement pas été suivi par la Cour européenne de Strasbourg.

Ces mêmes responsables politiques créent ou encouragent la création de conseils ou plates-formes interconvictionnels. Ces derniers ont pour objectif d'intervenir dans les affaires publiques et politiques sous couvert d'œcuménisme et de lutte contre les intégrismes. Tout récemment, le Parlement fédéral belge, ou plus exactement la Maison des parlementaires, a accueilli l'instal-

lation du nouveau Conseil belge des religions.

Les Assises de l'Interculturalité ne semblent pas échapper à cette tendance au vu des acteurs sollicités et des sujets abordés jusqu'à présent.

Séparer le religieux du politique n'est manifestement plus dans l'air du temps.... Multiculturalisme ou interculturalité oblige? L'objectif louable de lutter contre les discriminations et les inégalités sociales dans ce pays ne peut toutefois nous faire oublier un des fondements de tout régime démocratique: la séparation entre les pouvoirs, en ce compris le pouvoir religieux et sa nécessaire soustraction à l'emprise de dogmes quels qu'ils soient.

## Un appel à plus de rationalité

Tout en reconnaissant l'importance dans nos sociétés du droit à la différence et à la diversité, si l'on veut mieux vivre ensemble demain, il est indispensable de redéfinir, pour les institutions et services publics ainsi que pour les écoles, la ligne de partage entre le religieux et le politique<sup>2</sup>, garantissant ainsi au passage leur impartialité et une réelle égalité entre les religions. Cela ne signifie évidemment pas que ces règles de stricte neutralité soient transposables *ipso facto* dans l'espace public (la rue, les entreprises, etc). C'est, à notre sens, la seule voie qui permette, dans le respect des acquis de la démocratie, de maintenir la paix sociale, de garantir la liberté de conscience et de religion, l'apprentissage de la citoyenneté tout en tendant vers plus d'égalité et d'émancipation pour chacun. ■

## UNE LEÇON TRÈS ACTUELLE DE CAMUS

MICHEL GRODENT

2010, année Camus, année de *L'Étranger*, de *La Peste*, de *L'Homme révolté*, de tant de titres qui forment autant de jalons dans l'histoire du sentiment de l'absurde. J'entends par là un anti-romantisme délibéré, un refus, au nom de la vie, des idéologies perverses qui proclament que la fin justifie les moyens. Si Camus est plus actuel que jamais, c'est bien là: dans ces textes forts où le nihilisme qui demande à la logique de justifier tous les crimes est placé sous une lumière crue.

Et pourquoi donc, en 2010, ne pas se replonger dans *Les Justes*, la pièce représentée pour la première fois en 1949, au sortir de la guerre mondiale? Voilà une œuvre qui «cadre» étonnamment avec notre époque et dont certaines répliques rendent un son familier dans nos sociétés d'insouciance consommatrice, menacées par le péril terroriste.

Ces socialistes révolutionnaires, ennemis de la tyrannie, ces militants aux idées théoriquement généreuses, Camus les connaît bien, il en fait apparaître l'arrière-fond mental, aussi chargé de frustrations que celui des Brigades Rouges ou que celui, plus proche de nous, des enrages d'Al-Qaïda. «*Un vrai révolutionnaire ne peut pas s'aimer*», lance le plus radical d'entre eux, Stepan, à la figure du poète Kaliayev. Et bientôt il enchaîne: «*Je n'aime pas la vie, mais la justice qui est au-dessus de la vie*»; «*C'est tuer pour rien, parfois, que de ne pas tuer assez*». De tout temps, la terreur a dû faire abstraction de la vie. Pour réussir, elle a dû traiter la vie comme une abstraction. Une leçon d'Albert Camus. Toujours bonne à prendre. ■

© R. Viollet/AFP

Serge Reggiani et Maria Casarès dans *Les Justes* d'Albert Camus, Paris, 1949.



# Deutschland über alles

PASCAL MARTIN

L'ALLEMAGNE PAR-DESSUS TOUT, MAIS AUSSI ENTRE TOUS. ENTRE EST ET OUEST, SON CŒUR A SOUVENT BALANCÉ. ET SI BERLIN AVAIT DEUX AMOURS?

Pour qui bat le cœur de l'Allemagne? Traditionnellement, la réponse est l'Occident auquel la République fédérale s'est arrimée après la Seconde Guerre mondiale. Avec Konrad Adenauer, la volonté de l'Allemagne de se défendre aux côtés des nations occidentales contre une attaque venue de l'Est affirme son droit à l'existence face au bloc soviétique. Et tant pis si le fossé qui sépare alors la RFA de la RDA s'accroît. Son premier président est persuadé que seule une Allemagne de l'Ouest forte face à l'URSS conduira un jour à la réunification.

Pendant un demi-siècle, le positionnement de l'Allemagne en Europe et dans le monde ne fait aucun doute. Débarrassée de ses vieux démons, devenue aussi humble que la petite ville de Bonn qu'elle s'est choisie pour capitale, la République fédérale regarde vers l'Ouest. C'en est fini du mouvement de balancier entre Orient et Occident, de cette voie particulière (*Sonderweg*) supposée faire de l'Allemagne une nation à part, suivant un chemin différent des autres nations européennes. Elle participe aux négociations de la CECA, signe le traité de Rome qui crée la CEE et bientôt finance la construction européenne plus que tout autre. Elle est enfin la tête de pont des États-Unis en Europe de l'Ouest.

Depuis deux décennies pourtant, l'Allemagne a l'esprit et le portefeuille ailleurs. Les nostalgiques déplorent souvent les ratés du moteur franco-allemand, qu'ont fait vrombir autrefois les tandem Adenauer-De Gaulle, Schmidt-Giscard et Kohl-Mitterrand.

C'est que la réunification est passée par là. Un objectif a été atteint. Dès lors, les faits et les décisions se multiplient, qui démontrent que Berlin défend ses intérêts propres comme jamais, parfois au détriment de l'intérêt collectif européen. Le rôle joué par le chancelier Gerhard Schröder dans la construction du gazoduc germano-russe Nord Stream, contournant par la Baltique la Pologne et les États baltes, a laissé un goût amer à ses partenaires de l'Est. C'est également sous Schröder que l'Allemagne, rejoints par cinq autres États membres («les radins»), décide de restreindre son écot au budget européen alors que l'UE a besoin de moyens pour réussir son grand élargissement.

## Après la fusion, l'union libre

Depuis, ce jeu «perso» s'est reproduit souvent. On a vu ainsi la chancelière Angela Merkel se précipiter dans les coulisses de la Commission pour défendre les grosses berlines allemandes auxquelles il était demandé de polluer moins. En janvier encore, l'audition parlementaire du commissaire Oettinger, un ancien président du Land de Bade-Wurtemberg impopulaire et ne parlant ni le français ni l'anglais, a posé à nouveau la question de l'importance que l'Allemagne du XXI<sup>e</sup> siècle accorde à la construction européenne. Son ancrage à l'Ouest est-il toujours sa priorité? Reste-t-elle une véritable cheville ouvrière? Si tel était le cas, aurait-elle envoyé à Bruxelles un représentant aussi «léger»?

Certains analystes pensent avoir la réponse à ces questions. L'Allemagne, plaident-ils, ne se détache pas de l'Europe, mais elle multiplie ses at-

taches ailleurs. Après s'être montrée fusionnelle pendant cinquante ans, elle prônerait toujours l'union, mais de façon libre. Son second amour serait la Russie. Sur le bureau de la chancelière Angela Merkel, une photo: celle de Catherine II la Grande. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'arrivée de cette princesse allemande sur le trône des tsars a donné lieu au règne le plus remarquable de l'histoire de la Russie, avec celui de Pierre le Grand. C'est le début d'une relation privilégiée entre les deux pays, d'une communauté d'esprit entre leurs élites politiques et culturelles. Il y a des hauts, et bien sûr des bas qui culmineront avec la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide. Mais le Mur tombé, c'est à nouveau l'embellie. Helmut Kohl affirme son soutien à Boris Eltsine. Gerhard Schröder et Vladimir Poutine se tapent carrément sur l'épaule, le premier qualifiant le second de «démocrate pur», en dépit de la guerre qui saigne la Tchétchénie. L'Allemagne joue en fait les intermédiaires entre la Russie et le monde occidental depuis les années 1990 et les discussions sur l'élargissement de l'OTAN.

Angela Merkel, en revanche, a tenu à marquer la distance. Si aujourd'hui, elle s'abstient de ruer dans les branques lorsqu'elle se rend à Moscou, elle profite de l'aubaine pour insister sur le respect des droits de l'Homme. Autre bémol à la thèse qui voudrait que Moscou et Berlin soient cul et chemise: au lendemain des élections du 27 septembre, le nouveau ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, s'est rendu en Pologne quand la tradition aurait dû le conduire en France. À Paris, il a donc préféré Varsovie où, faut-il le souligner, on ne porte pas Moscou dans son cœur...

**SUR LE BUREAU  
DE LA CHANCELIÈRE  
ANGELA MERKEL, UNE  
PHOTO: CELLE  
DE CATHERINE II  
LA GRANDE.**



Approches et reculades composent en réalité une relation complexe. Pour la chancelière Angela Merkel, la Russie est un pays européen qu'il importe de fréquenter, un partenaire économique et géostratégique important, mais aussi «un problème» car ce géant est faible. Les Polonais l'ont bien compris, qui tirent parti de leurs bonnes relations avec l'Allemagne pour rendre aux Russes la monnaie du passé. Mais il ne faut pas négliger pour autant l'attache sentimentale qui perdure entre les deux États par-delà les actes politiques. Elle est entretenue qui par les Allemands de la Volga revenus au pays, qui par l'arrivée récente en République fédérale de dizaines de milliers de juifs de la steppe<sup>1</sup>. Ou encore par les intérêts allemands toujours bien présents à Kaliningrad, autrefois Koenigsberg, la ville d'Emmanuel Kant.

Cinquante ans de présence soviétique et de propagande anti-impérialiste dans l'ex-RDA ne seraient pas en outre étrangers à l'attitude qu'observe aujourd'hui l'Allemagne à l'égard de la Russie. Les avis sont partagés quant à savoir si une certaine nostalgie, ou du moins la survivance des amitiés nées sous le communisme, n'influent pas à la marge sur le cap que prend le pays. Là où Polonais et Baltes sont radicalement proaméricains et proatlantistes, les anciens Allemands de l'Est sont souvent très antiaméricains. Les réminiscences de cette période participeraient au consensus général qui prévaut parmi les élites, mais aussi dans la population, sur la nécessité d'ouverture de l'Allemagne à la Russie.

### Une certaine défiance

Un mot paraît aujourd'hui résumer l'attitude d'une Allemagne tiraillée entre Est et Ouest: équidistance. Si elle ne largue pas les amarres avec l'Occident, elle se cherche d'autres partenariats. La Russie en est un qui impose une certaine retenue. Car Berlin n'oublie pas que pénétrer les marchés des nouveaux États membres implique aussi de pouvoir garder une certaine distance avec le Kremlin. Ces derniers ne sont pas près d'oublier les quarante années passées sous le joug soviétique. C'est ainsi que contrairement à Gerhard Schröder, Angela Merkel

© AFP

Berlin/Moscou: on s'aime mais pas trop.

cherche à soigner ses relations avec les pays baltes et la Pologne. L'Allemagne y devient, par calcul et par vocation, exportatrice d'une certaine vision occidentale de l'Europe.

Cette équidistance est perceptible également dans les responsabilités que la République fédérale est amenée à prendre sur la planète. Dans les années 90, après être sortie d'une longue période de vacances sécuritaires imposée par son rôle dans le second conflit mondial, l'Allemagne s'est engagée dans plusieurs missions de maintien de la paix, mais aussi militaires comme en Afghanistan. Or, depuis quelques années, note un diplomate, s'est installée une «culture de la réticence» qui la voit traîner les pieds lorsqu'il faut investir en hommes et en moyens<sup>2</sup>. Le débat qui a entouré ces derniers mois le renforcement du contingent en Afghanistan témoignait de l'indifférence qui va grandissant pour ce pan de la politique étrangère qui n'est pas synonyme d'intérêts commerciaux immédiats. «*Raus aus Afghanistan*», le slogan de Die Linke, coalition d'anciens communistes et d'une dissidence sociale-démocrate, a fait mouche lors des législatives de septembre 2009. «*L'Allemagne qui a tant reçu des États-Unis après-guerre ne lui rend rien en échange*», continue ce diplomate. Pourtant, Washington ne lui en tient pas rigueur, qui a invité — honneur suprême — la chancelière à discourir devant le Congrès en novembre dernier.

Faut-il se méfier de l'Allemagne? Régulièrement, des ouvrages paraissent

qui croient voir dans les mouvements de sa société ou dans sa politique une résurgence des tentations hégémoniques du passé. L'un démontre que l'Allemagne n'a jamais avalé l'exil des Sudètes ou la perte de la Prusse orientale. L'autre dénonce le grégorisme d'une population toujours prête à se lever pour suivre le premier Hitler venu<sup>3</sup>. Soixante-cinq ans après la capitulation, le monstre économique allemand attendrait son heure pour endosser à nouveau l'uniforme et tenter de conquérir son espace vital en poussant plus à l'Est...

Pour le voyageur, cette défiance prête à sourire, tant l'Allemagne s'est embourgeoisée et peine face aux maux de l'époque

que sont la crise économique, le vieillissement de la population ou la dégringolade de la natalité. Les idées extrêmes n'y ont que peu cours en comparaison d'une Europe qu'inonde petit à petit la vague populiste. Unifiée, ayant intégré la plupart des minorités qui ont servi de prétexte à tant de conflits, la République croise dans les eaux de la géopolitique à la manière des navires lourdement chargés de la Hanse. Mais il est clair qu'intérieurement, l'Elbe divise son cœur arythmique. Rive droite, une oreille solide pour Bruxelles. Rive gauche, une oreille attentive pour Moscou. ■

“ DEPUIS QUELQUES ANNÉES, SELON UN DIPLOMATE, S'EST INSTALLÉE EN ALLEMAGNE UNE «CULTURE DE LA RÉTICENCE» QUI LA VOIT TRAÎNER LES PIEDS LORSQU'IL FAUT INVESTIR EN HOMMES ET EN MOYENS. ”

1 Interview de Klaus-Peter Sick, historien rattaché au Centre Marc-Bloch à Berlin. Octobre 2009.

2 Interview anonyme, Berlin octobre 2009.

3 Yvonne Bollmann, *La tentation allemande*, Éditions Michalon, Paris, 1998. Bodo Morshäuser, *Le Réflexe allemand*, Actes Sud, Paris, 1993.



# BRÈVES

## RÉVOLUTION CULTUELLE

La Chine décidément change. En décembre dernier, le *China Daily*, principal quotidien en langue anglaise de Chine populaire, a publié un article intitulé: «L'État de droit, meilleur chemin vers la liberté religieuse». Liu Peng, chercheur, membre de l'Académie chinoise des sciences sociales et juriste spécialisé dans les affaires religieuses, explique qu'«il est aujourd'hui temps que le système soit développé de telle manière que les affaires religieuses soient de plus en plus régies par la loi, au lieu de l'être par des mesures de nature administrative. Pour ce faire, tous les groupes religieux devraient avoir la possibilité, sur un même principe d'égalité et de normalité, d'être enregistrés légalement». En Chine, cinq religions sont reconnues officiellement: le bouddhisme, le taoïsme, l'islam, le catholicisme et le protestantisme. Mais des groupes religieux sont chaque jour plus nombreux à s'épanouir en dehors de toute structure officielle. Liu Peng estime donc que le système administratif doit être amélioré pour y faire face. Car si, en bonne orthodoxie marxiste, l'État n'a pas à entretenir de rapports avec les religions, l'administration n'en rédige pas moins déjà des règlements concernant les finances, les activités ou la formation des différents groupes religieux. (Map) ■

## VŒUX PIEUX

Le Front national français cherche décidément à se respectabiliser. Mais lorsque Bruno Gollnisch, député européen et vice-président exécutif du parti, présente à l'électeur ses bons vœux, il importe de se rappeler que le diable est dans les mots. «Avertissement préliminaire, peut-on lire sur le site du FN: Le principe de précaution est maintenant inscrit dans la Constitution, tandis que des lois pénales sévères prohibent toute discrimination, et toute analyse hérétique de l'histoire contemporaine, sous peine de prison et de ruine des coupables. Enfin, le fait de parler d'étrangers ou de certaines communautés pour autre chose que pour en dire du bien est sanctionné des mêmes peines. Par prudence, je vous adresse donc pour 2010 des vœux que j'espère "politiquement corrects", et surtout en conformité avec la législation en vigueur dans notre libre démocratie. Bien cordialement». Il ajoute: «Dans le respect de la tradition, de la religion ou des valeurs existentielles des autres, ou dans le respect de leur refus...». Ce n'est pas qu'un détail. (Map) ■

## WILDERS FAIT PROFIL BAS

La burqa n'est pas égale devant la loi nationale. Si Nicolas Sarkozy s'est dit en faveur d'une résolution parlementaire «sans ambiguïté», puis pour une loi destinée à interdire le port du voile islamique intégral en France, aux Pays-

Bas la question n'agit plus grand monde. La burqa y est cantonnée désormais à la rubrique faits divers des journaux. Le grand débat sur les Normes et Valeurs qu'avaient engendré les assassinats de Pim Fortuyn et de Théo van Gogh s'est donc dégonflé. Tout cela ne fait pas l'affaire du populiste Geert Wilders, toujours en tête des sondages. Cet islamophobe, braillard compulsif, a choisi d'aller sur la pointe des pieds aux élections communales du 3 mars prochain. Son Parti de la Liberté ne sera en lice que dans deux villes: La Haye et Almere. Une manière de ne pas griller ses cartouches en attendant les élections législatives de 2011. Cela lui laisse un an pour que la burqa soit définitivement à la mode. (Map) ■

## PLUS DE COUP D'ÉPONGE

Chaque année, les communes belges épontent le déficit de leurs églises, parfois à coup de centaines de milliers d'euros. Le ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), estime que cette obligation, liée à un décret datant de 1809, est désormais obsolète. Souhaitant trouver un dispositif légal plus équilibré, il précise qu'il ne s'agit pas d'arrêter totalement le financement des églises, mais en tout cas d'en contrôler les dépenses, comme pour la police ou les CPAS. La Flandre, Bruxelles et la Communauté germanophone ont déjà agi en ce sens. Message reçu 5/5 par le bourgmestre de Jodoigne, le MR Jean-Paul Wahl, qui envisage de rentabiliser les importantes propriétés foncières de la fabrique d'église du village de Mélin afin d'en dégager le financement. (Y. K.) ■

## L'ÉGLISE COUPABLE

Le rapport de la juge Murphy sur les crimes pédophiles commis par des prêtres irlandais révèle une fois de plus des faits effarants: 46 prêtres sont mis en cause entre 1975 et 2004. L'un a abusé 70 fois d'un enfant de chœur, un autre a abusé plus de 100 enfants, un troisième a avoué

avoir abusé d'enfants une fois toutes les deux semaines pendant plus de 25 ans, ce qui fait près de 700 crimes (*Le Soir* du 27 novembre et *Le Monde* du 19 novembre 2009).

L'intéressant est que pour la première fois, l'épiscopat est mis en cause. Il ne peut plus plaider ni l'ignorance ni même la légèreté pour des faits rarissimes. Cinq ex-évêques auxiliaires devenus évêques depuis sont convaincus d'avoir su, d'avoir caché, de ne pas avoir dénoncé les coupables à la justice, de ne pas avoir sanctionné mais tout simplement muté les coupables et permis la récidive.

Deux ont démissionné, Donal Murray de Limerick, et James Moriarty (un nom prédestiné? - voir le personnage aux instincts criminels de Conan Doyle), de Kildare et Leighlin (*Le Monde* du 25 décembre 2009) et un, de Galway, continue de nier\*.

Peur du qu'en-dira-t-on? Faiblesse? Au pire solidarité de groupe? Mais pourquoi le gouvernement irlandais se plaint-il du refus de collaboration du Vatican et du nonce et surtout pourquoi en 1987, le diocèse de Dublin souscrit-il une assurance pour couvrir le coût des procédures? (*Le Monde* du 12 décembre 2009). La facture, à juste titre, est salée: 128 millions d'euros pour les Sœurs de la Miséricorde et 161 pour les Frères chrétiens, à additionner aux 128 payés précédemment en propriétés foncières cédées à l'État.

À quelque chose malheur est bon. Des laïques ont créé le site *Count me out* (Rayez-moi des listes) et 5 500 Irlandais ont envoyé à leur paroisse de baptême un «acte formel de défection». Et le cardinal primat d'Irlande n'ose plus s'opposer au projet de loi de «partenariat civil» qui permettrait une sorte de mariage pour les homosexuels (*Le Monde* du 29 décembre 2009). Mais pourquoi diable le Parlement irlandais a-t-il voté une loi anti-blâme? (P. D.) ■

\* Celui de Cloyne avait déjà dû démissionner voici peu. Cf. Patrice Darteville, «Sainte hypocrisie», *Espace de Libertés* n° 376, juin 2009, p. 28.

## PÉDOPRESCRIPTION

Volontiers iconoclaste, la revue française *Golias* —L'empêcheur de croire en rond— s'inquiétait en janvier de savoir qui de l'Irlande ou de la France avait le plus grand nombre de curés pédophiles. Quoi qu'il en soit de la statistique, peut-on y lire, une chose est sûre: dans l'Hexagone, de tels faits resteraient pour la plupart impunis. En Irlande, «le rapport Murphy nous parle de cas s'étant produits après 1975, le rapport Ferns s'étale des années 60 aux années 80, le rapport Ryan remonte aux années 40. Est-il possible de faire de telles enquêtes chez nous? La réponse est non, si quelques cas similaires ont eu lieu en France rien n'autorise à les étudier. En effet, notre loi est telle que, pour les victimes mineures de moins de 15 ans au moment d'un viol, seules celles nées après le 10 mars 1976 peuvent à l'heure actuelle encore déposer plainte». Et *Golias* de conclure: «Alors les prêtres irlandais plus pervers que d'autres? Nous ne nous risquerons pas à répondre. Ne jetons pas la pierre aux Irlandais et reconnaissions que notre loi française avec son «délai de prescription» a bien des avantages pour tous les pédophiles qu'ils soient prêtres ou non». (Map) ■



# On solde aussi les sans-papiers

MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

ILS SONT LES GRANDS OUBLIÉS DES RÉTROSPECTIVES DE L'ANNÉE 2009 ET MÊME DE LA DÉCENNIE 2000. LES SANS-PAPIERS ONT POURTANT GAGNÉ EN JUILLET DERNIER UN LONG COMBAT COMMENCÉ PEU APRÈS LA FIN DE LA PREMIÈRE GRANDE OPÉRATION DE RÉGULARISATION MENÉE PAR LE GOUVERNEMENT ARC-EN-CIEL EN 2000.

Pendant les trois derniers mois de l'année dernière, les sans-papiers ont pu tenter leur chance en faisant valoir notamment leur intégration («ancrage social durable») ou leur possibilité d'obtenir un contrat de travail. Une victoire chèrement acquise au bout de plus d'un an de négociations au sein du gouvernement et qui s'est achevée dans la confusion la plus totale avec l'annulation in extremis de la procédure par le Conseil d'État suite à une requête du Vlaams Belang.

L'opération de 2009 est très semblable à celle qui a été décidée dix ans plus tôt. Un grand coup de nettoyage dans le «stock» de sans-papiers, comme on dit cyniquement dans le jargon ministériel. Une opération ponctuelle sans se préoccuper de l'avenir et sans vouloir changer réellement les règles du jeu. En 1999, la loi qui a été votée pour encadrer la régularisation de 2000 avait une durée de vie limitée et en 2001, l'Office des Étrangers avait récupéré son pouvoir discrétionnaire. En 2010, la procédure de régularisation restera arbitraire. Encore et toujours.

Combien de personnes auront-elles été régularisées grâce à cette «note d'instruction», autre terme jargonesque inventé par le gouvernement Van Rompuy? Les prochaines semaines nous le diront mais le résultat chiffré sera sans doute inférieur à celui de 2000 (50 000 régularisés). En 2009, les portes d'entrée vers le titre de séjour ont été plus difficiles à franchir et les obstacles administratifs plus nombreux... On peut cependant penser que les familles s'en seront mieux sorties que les travailleurs isolés. Grâce aux enfants, il est plus facile de prouver ses «attachés» avec la Belgique que de prouver son employabilité. Et puis, comment évaluer l'impact de l'annu-

lation de la procédure par le Conseil d'État et la confusion qui s'en est suivie? Le plus étonnant (et le plus prévisible finalement) aura été l'absence de réaction du gouvernement face à cette offensive du Conseil d'État. On fait le gros dos. On regarde ailleurs. Comme si on voulait très vite jeter aux oubliettes cette opération de régularisation que les partis flamands craignent de payer cash lors du prochain scrutin électoral. Les médias ont oublié les sans-papiers dans leurs rétrospectives. Les politiques n'en sont sans doute pas mécontents.

© AFP

Entre 1996 et 2008, dans dix-sept pays européens, 3,2 millions de personnes ont reçu un titre de séjour par un programme de régularisation.

L'attitude belge n'a pourtant rien d'exceptionnel. La régularisation des sans-papiers, c'est le poil à gratter des politiques migratoires en Europe. L'opacité des règles et l'insécurité juridique qui entourent les procédures de régularisation sont largement répandues. Il n'y a aucun consensus au sein des vingt-sept États sur la nécessité de politiques de régularisation et les gouvernements sont dans l'ensemble hostiles à une réglementation européenne en la matière. Tout se passe comme si chacun voulait laisser à son administration un important pouvoir discrétionnaire.

Pourtant les États membres régularisent de facto des sans-papiers. Que ce soit par ces critères permanents plus ou moins définis légalement ou par des opérations spécifiques, à durée limitée. Entre 1996 et 2008, dans dix-sept pays européens, 3,2 millions de personnes ont reçu un titre de séjour par un programme de régularisation. Si certaines opérations se concentrent sur les cas humanitaires (demandeurs d'asile déboutés, étrangers non expulsables), le

plus souvent, ces programmes ciblent les travailleurs migrants sans-papiers, surtout dans les pays d'Europe méditerranéenne (Espagne, Italie, Grèce). Leur but est de combattre le travail non déclaré et de faire respecter la législation sociale. Mais avec quelle efficacité? On régularise les personnes, mais pas nécessairement les emplois. Les mécanismes qui créent le travail clandestin et l'exploitation des personnes en séjour illégal ne semblent guère mis à mal par ces opérations de régularisation successives. L'Europe pourra-t-elle un jour faire l'économie d'une vraie politique en matière de migration par le travail? Pourra-t-elle plus simplement faire l'économie d'une réflexion sur la politique d'asile et d'admission sur son territoire? Dans la logique humanitaire, l'opération de régularisation est un but en soi pour réparer l'échec des législations ou des réglementations existantes. Un échec assumé, qui devient presque en soi partie intégrante de la politique migratoire, est-ce tenable? La question reste posée. ■



LA FEMME, PLUS AUTONOME... ET PLUS SEULE

# Célibattantes en 2000, célibattues en 2010?

OLIVIER SWINGEDAU

LE CONCEPT PRÊTE À SOURIRE: ENCORE UN SLOGAN JOURNALISTIQUE? VOIRE. LES CÉLIBATTANTES, ISOLÉES «QUI ONT CHOISI DE VIVRE SEULES ET NE REGRETTENT RIEN» SONT LES MÈRES PORTEUSES D'UNE NOUVELLE FORME D'AUTONOMIE QU'ELLES SEMBLENT CEPENDANT VIVRE DANS UN CERTAIN DÉSARROI. LA CÉLIBATTUE POINTERAIT DÉJÀ LE NEZ!

Les médias grand public nous les vendent belles, intelligentes et cultivées. Elles ont un sens de l'humour qualifié d'irrésistible. Elles font vingt ans de moins que leur âge. Seul hic: elles vieillissent quand même et zigzaguent à la vue du drapeau à damier de la réussite totale. Les «célibattantes» représentent quasiment 10 % de la population globale<sup>1</sup>. Leur agenda est surbooké, ce qui leur permet d'affirmer haut et fort «n'avoir aucune place pour y accueillir un homme car elles ont opté pour la liberté». Choix, ou ultime crânerie avant péremption?

1 Avec plus d'1,5 million de femmes et d'hommes seuls recensés en 2007, la Belgique compte de plus en plus de célibataires selon les statistiques du Service Public Fédéral (SPF) Économie. En 1991, la Belgique comptait quelque 466 000 hommes seuls et 657 000 femmes seules, ces chiffres s'élevant en 2007 respectivement à 707 000 et 805 000. Voir aussi www.sociovision.com.

2 Seules: enquête sur la solitude féminine, Cressanges Jeanne. François Bourin, 1992

© U. Hering/Fotolia

## Sauver les apparences

Jeanne Cressanges avait été la première à ébranler les certitudes avec son «enquête auprès de 1000 femmes seules»<sup>2</sup>. Loin du credo misérabiliste post-68 («Seule, mais gagnante»), la

journaliste, interloquée, ne débusque chez ses consœurs aucune «villa ça

m'suffit» mais un «vrai désarroi dissimulé derrière une nostalgie bizarrement

## Idéal dévoyé? Le «type du roman-photo»

Grand, brun, banquier de préférence (e.a. Reuters, 27/10/2009): les sites de rencontre accueillent à bras ouverts les exigences de «celle qui est revenue de tout». Toujours le même scénario: à 35 ans, panique, les célibattantes ont «oublié» dans leur ascension irrésistible l'acquisition d'un homme, mais le marché se raréfie. À 40 ans, urgence du désir d'enfant et donc, du compagnon «sur mesure» qui jouera également le rôle impec-

cable (mais sans être trop dupe). À 45, *back to the basics*: même ou pas, il faut viser haut et revenir au «grand brun banquier». La célibattante attend en fait une sorte de super-compagnon qui a au moins des compétences égales aux siennes, le charme physique (et l'argent) en plus. Un alter ego social qu'elles cherchent rageusement, sans succès... d'autant qu'il ressemble davantage, aujourd'hui, à un monstre qu'à un homme.



## Meetic? Mythique...

Près de 10% (!) de la population française serait inscrite sur Meetic en 2009<sup>5</sup>.

Et encore, en écartant bien évidemment les -18 ans, les seniors, les exclus de l'Internet... Un chiffre hallucinant, mais avancé aussi par les autres sites de rencontre, y compris belges. Encore plus impressionnante, la cible-phare. 25-35 ans, célibataires et citadines. Elles représentent plus de 60% du noyau dur. 6 femmes pour 4 hommes, contrairement aux idées reçues!

*virile, celle d'une quête volontariste, mais aussi vécue comme impossible, de la vie de couple».*

La journaliste identifie le prétendu «choix suprême» du célibat comme une simple rationalisation a posteriori. Une sorte de masque de carnaval dissimulant plusieurs peurs panique: celle de souffrir d'un échec, quel qu'il soit; celle, pathologique, d'une solitude qui confronte au vide intérieur et à la mort; ou encore celle qui dissimule un idéal dévoyé, voire une image de «l'Homme» particulièrement lamentable, découlant de l'expérience présente ou passée: le mythe du «père qui échoue», très prégnant chez les anciennes petites filles modèles. Autre constat, très récent celui-là<sup>2</sup>: un couple sur trois divorce, et même un sur deux à Paris ou à Bruxelles! Les statistiques (voir par exemple [www.divorce-en-ligne.com](http://www.divorce-en-ligne.com)) soulignent le fait que ce sont les femmes qui quittent leur mari et décident de porter la demande en justice. Avec ou sans les enfants...

### Perfection par défaut

Pour Jean-Claude Kaufmann, sorte d'Erving Goffman français et auteur de *La Femme seule et le prince charmant* (Pocket), les «célibattantes» évoluerait au fil du temps vers «un fonctionnement basé sur une batterie de reproches». Les soirées entre copines, «winners» elles aussi, ne manqueraient jamais d'écorner les hommes. Seuls leurs éventuels fils,

les «petits hommes», y survivent intacts, mais plus proches de divinités vaguement hystérisées que de vrais petits mecs en devenir. Avec, à la clé, l'échec en boomerang.

Les psychologues<sup>3</sup> abondent dans ce sens et évoquent un Oedipe tout retourné: la maman Jocaste («je castre!»), transformant psychiquement son fils en amant symbolique. Les enfants connaissent souvent de graves difficultés scolaires (et l'internat dans les cas extrêmes) tandis que la mère se place souvent elle-même en situation de dépendance, notamment financière mais aussi médicamenteuse, quoiqu'elle «n'aît besoin de personne!». Un peu tendancieux, sans doute, mais parlant!

### La célibattue, ancienne célibattante...

Dans ces analyses plus «people» que scientifiques, on oublie cependant le revers caché de la self-made woman: la célibattue, exponentielle en ces temps de crise. L'entourage professionnel (ou personnel) n'a que peu de compassion pour la chômeuse célibataire (une paresseuse, donc une coupable)<sup>4</sup>. Pas de pause-carrière ni de «win-win» ici, pas d'indemnité supplémentaire compensatoire pour femme seule avec revenus réduits. Et encore moins de retraite à taux plein, ou même à demi-vide! La célibattue est la version «mouton à cinq pattes» de la célibattante. Moins jolie car plus fatiguée, elle cumule les soucis. Ses visions très bovaristes de banquier

dispo et bronzé s'estompent pour un plan plus réglé de «brave gars gentil, pas très beau mais qui ne boit pas trop». En fait, la célibattue est la célibattante... post-restructuration.

Restent les «lieux de rencontre»: 62% de celles qui choisissent d'aller dans des lieux de rencontre choisissent le web<sup>5</sup>. Un marché fructueux: les célibataires ont en majorité des relations occasionnelles qui se terminent «sur leur décision» à 50%. Syndrome «next»?

### Une réalité douloureuse derrière le strass

Pour les sociologues, célibattantes comme célibattes ne sont que des néologismes utilisés par de mauvais journalistes. Ils reconnaissent cependant qu'il existe bien des tendances différentes correspondant aux trois types de célibat existants: le célibat voulu, le célibat souhaité et le célibat «par défaut»<sup>6</sup>. La «célibataire par défaut» serait, par exemple, confiante et indépendante, alors que la célibataire qui subit son célibat manquerait de confiance en elle...

Dans tous les cas de figures, cependant, les concepts d'autonomie et de liberté sont questionnés. Loin d'incarner cet envol vers la liberté qu'on aurait pu imaginer, les célibats (puisque n'y a pas qu'un) semblent ajouter des contraintes et des difficultés bien davantage qu'ils n'en suppriment. Et une douleur, bien concrète celle-là, derrière ces avatars de liberté. ■

<sup>3</sup> [www.psychologies.com/Couple/Seduction/Celibat/Articles-et-Dossiers/J.F.-40-ans-celib-ch-Prince-charmant](http://www.psychologies.com/Couple/Seduction/Celibat/Articles-et-Dossiers/J.F.-40-ans-celib-ch-Prince-charmant)

<sup>4</sup> [www.lexpress.fr/actualite/societe/ex-celibattante-je-suis-une-celibattue\\_489174.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/ex-celibattante-je-suis-une-celibattue_489174.html)

<sup>5</sup> [http://fr.meetic.be/misc/proof\\_v.php](http://fr.meetic.be/misc/proof_v.php)

<sup>6</sup> [www.grappa.univ-lille3.fr/traitementsdenquete/2003/Rapports/celibataires\\_bilan.html](http://www.grappa.univ-lille3.fr/traitementsdenquete/2003/Rapports/celibataires_bilan.html)

### Vient de paraître

#### Extériorisation des signes d'appartenance



Afin de répondre à toutes les questions relatives à sa position sur les signes extérieurs d'appartenance et d'en préciser la teneur exacte, le Centre d'Action Laïque vient d'éditer une brochure reprenant le texte intégral de l'argumentaire et le communiqué de presse publié le 16 septembre 2009. Disponible sur simple demande adressée à cal@ulb.ac.be



## POURQUOI TANT DE MÉPRIS?

# Les Lumières dans l'histoire

JEAN BRICMONT

Professeur de physique à l'UCL

Si on veut s'attaquer aujourd'hui aux Lumières ou à «l'idée de progrès», il faut, pour ainsi dire, prendre un ticket et faire la queue. Les penseurs des Lumières avaient l'espoir que le remplacement d'une vision religieuse du monde par une vision scientifique mènerait à une amélioration des conditions de vie de l'humanité et, grâce à un dépassement des préjugés et une démocratisation des institutions sociales, à une amélioration morale du genre humain. Mais l'exploitation forcée des travailleurs dans le capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle, l'impérialisme et les expéditions coloniales, les guerres et massacres au XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire des fascismes, les heurts et malheurs du communisme, et aujourd'hui, le catastrophisme écologique, ont peu à peu tempéré la vision optimiste du XVIII<sup>e</sup> siècle et, finalement, encouragé un sentiment généralisé de déception face à la modernité.

Ce sentiment a engendré une «gauche postmoderne», qui, estimant que le projet des Lumières a échoué, cherche à refonder une attitude qui se veut progressiste mais qui se distancie fortement de la gauche classique en ce qui concerne la rationalité et la science. Philosophiquement, elle a tendance à être relativiste, à la fois sur le plan des connaissances et des valeurs; les mythes et les religions, loin de devoir être combattus, sont défendus au nom du respect des «différences», ou des «autres cultures», qui représentent un point de vue dont la validité ne peut être contestée par la science, perçue comme occidentale, machiste ou impérialiste. Politiquement, cette gauche se méfie du «progrès» et de la technologie, privilégie l'individu sur les masses, la marginalité et la révolte sur la révolution ou les réformes. La naissance de ce postmodernisme se situe dans la période autour de 1968 et son empreinte se remarque principalement dans la «nouvelle gauche», écologiste, libertaire, féministe etc. qui est issue de

cette période (ce qui ne veut pas dire qu'on ne trouve pas dans ces mouvements de nombreuses exceptions qui échappent au paradigme postmoderne)

À certains égards, cette gauche postmoderne rejette la droite classique, réactionnaire ou conservatrice; en effet, celle-ci, par opposition à la droite libérale, a toujours considéré que, l'être humain étant ce qu'il est, les promesses émancipatrices des Lumières étaient illusoires. Certes, des progrès techniques existent, mais la nature humaine ne change pas et il n'y a donc pas de véritable progrès moral. Ce qui implique également qu'agiter de telles promesses mène inévitablement à des catastrophes: Terreur, Goulag, pertes des valeurs dans le consumérisme contemporain ou désastre écologique global. Bertrand Méheust a donné récemment dans ces colonnes un exemple de ce mode de pensée quand il dit: «*le chemin d'Auschwitz passe par les abattoirs de Chicago*<sup>1</sup>. Bien sûr, la gauche postmoderne se distingue de la droite réactionnaire/conservatrice par son emphase sur le subjectivisme et la liberté individuelle et par son rejet de l'idée de nature humaine, mais elle partage son pessimisme concernant les projets d'émancipation collectifs, surtout ceux fondés sur une démarche rationaliste.

Répondre à ces objections n'est pas aisné et on ne peut certainement pas y apporter une solution simple et globale.

## Un point de vue rarement hégémonique

Tout d'abord, il ne faut pas voir le point de vue des Lumières comme ayant «pris le pouvoir» lors des révoltes démocratiques en Europe. Des progrès essentiels ont été accomplis à cette époque, principale-

ment la séparation de l'Église et de l'État, ainsi que l'instauration de certaines formes de liberté d'expression et de démocratie, mais le point de vue des Lumières n'a que très rarement été hégémonique dans les sociétés occidentales (et certainement pas à l'échelle mondiale).

Les héritiers des Lumières se sont divisés, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, en gros, en deux catégories, les libéraux et les socialistes, les premiers considérant que l'essentiel avait été accompli par les révoltes démocratiques et la libéralisation des marchés, les seconds considérant que les promesses des Lumières ne pourraient véritablement se réaliser que par le contrôle démocratique sur l'économie et la socialisation des moyens de production.

Malgré leurs différences, libéraux et socialistes partageaient une «croyance dans le progrès» et une forte sympathie pour la science et la raison. Mais ils étaient loin d'épuiser le spectre politique: face à eux, on trouve les monarchistes, les féodaux, les nationalistes, les cléricaux, les fascistes, et, aujourd'hui, les néoconservateurs<sup>2</sup> (ce qui, mis ensemble, fait beaucoup de monde). On peut difficilement reprocher aux héritiers des Lumières tout ce qui s'est passé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, y compris leurs défaites, comme par exemple les victoires des fascismes ou les différentes époques de réaction cléricale ou aristocratiques.

En revanche, même si la causalité en histoire est compliquée à déterminer, on peut raisonnablement penser que les idées des Lumières ont joué un rôle important dans l'abolition de l'esclavage, les progrès de la démocratie, le développement des syndicats et de la sécurité sociale, l'émancipation des femmes et la libéralisation des mœurs, l'élaboration du droit international et la décolonisation.

1 Cf. «Les cataclysmes insensés», interview de B. Méheust par Jean Sloover, *Espace de Libertés* n° 382, janvier 2010, pp. 20-21.

2 Voir Shadia B. Drury, *Leo Strauss and the American Right*, New York, St Martin's Press, 1999.



## “L'AVENIR DES LUMIÈRES SE TROUVE-T-IL DANS LES NATIONS ÉMERGENTES DU TIERS-MONDE?”

De plus, le XX<sup>e</sup> siècle tant décrié a été celui où a été résolu, en principe, le problème de la mortalité infantile, qui est sans doute la pire tragédie dont a souffert l'humanité au cours de son histoire. Bien sûr, il y a encore beaucoup de pauvres dans le monde, et donc de mortalité infantile, mais si l'humanité est passée de 2 à 6 milliards entre 1945 et aujourd'hui, c'est bien parce que l'hygiène, la vaccination et les progrès de l'agriculture ont permis en principe d'endiguer ce fléau. Cette solution a inévitablement engendré un autre problème: l'explosion démographique. Ce qui peut néanmoins nous rendre optimiste, c'est que ce nouveau problème a aussi été résolu, en principe, en plus ou moins un demi-siècle, par la contraception et le planning familial. La population mondiale continuera à croître dans les décennies à venir, par une sorte d'effet d'inertie, mais sa croissance n'est plus incontrôlée, et cela sans famines ou guerres massives (voir le dossier «Démographie: un horizon chargé» in *Espace de Libertés*, janvier 2010).

Par ailleurs, si l'on considère la mortalité due à la guerre, on constate qu'elle est beaucoup plus élevée (de 20 à 60%) dans des sociétés traditionnelles de Nouvelle Guinée ou d'Amazonie qu'en Europe et aux États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle, ce qui montre que, contrairement au mythe du bon sauvage, les sociétés modernes sont bien moins violentes que celles vivant dans «l'état de nature»<sup>3</sup>. De même, si l'on regarde le revenu *par habitant* en Inde, par exemple, celui-ci a augmenté de 250% entre 1950 et 1995, malgré la forte explosion démographique<sup>4</sup>, ce qui indique que les fruits des progrès technologiques ne sont pas limités aux pays occidentaux.

Néanmoins, la plus grande transformation sociale du XX<sup>e</sup> siècle a été la décolonisation. Elle a inversé le mouvement, remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, de domination occidentale du monde et a initié un processus de rattrapage

© A. Grossi

Le revenu par habitant a beau exploser en Inde, la pauvreté reste patente (Uttar Pradesh).

accéléré de l'Occident par les pays anciennement colonisés. Les révoltes russes et chinoises devraient d'ailleurs être comprises dans cette perspective, celle d'une émancipation du joug féodal et étranger et d'une industrialisation rapide, au-delà de la rhétorique «socialiste»<sup>5</sup>.

Mais ce rattrapage pose aujourd'hui de sérieux problèmes à l'Occident, qui est plus dépendant du reste du monde pour les matières premières, mais aussi pour les produits manufacturés et même les «cerveaux» (qui viennent suppléer aux carences de nos systèmes d'enseignement), qu'il ne l'était à l'époque coloniale.

### S'adapter à notre déclin

Lors de négociations sur les importations en Europe de leurs textiles, les Chinois ont fait remarquer qu'ils devaient vendre vingt millions de chemises pour acheter un Airbus. Soit, mais quand les Chinois fabriqueront des Airbus, à quel prix devrons-nous leur acheter nos chemises, ou bien devrons-nous les fabriquer à nouveau nous-mêmes?

Le problème principal auquel nous devons faire face est celui de l'adaptation à notre déclin, c'est-à-dire d'une transition pacifique à un monde postcolonial. Cela suppose à la fois de renoncer aux aventures militaires et aux confrontations et de développer une forme d'économie qui cesse de dépendre d'une exploitation des ressources d'un monde que nous ne contrôlons plus.

Mais pour cela, comme pour ré;soudre les problèmes écologiques, nous avons besoin de plus de science et de technologie, pas de moins. La réaction postmoderne est peut-être une réaction de dépit face à la perte de notre hégémonie, un peu comme les réactions antimodernes faisaient suite à la défaite militaire dans l'Allemagne d'après 1918. Il est possible que l'avenir des Lumières se trouve dans les nations émergentes du tiers-monde et que, dans celles qui leur ont donné naissance, elles finissent comme pièces de musée, que l'on admire avec nostalgie ou que l'on rejette avec mépris. ■

3 Voir Steven Pinker, *Comprendre la nature humaine*, Paris, Odile Jacob, 2005.

4 Voir B. Chandra, M. Mukherjee, A. Mukherjee, *India after Independence*, 1947-2000, p.500-502; New Delhi, Penguin, 2000. On constate aussi un progrès si l'on mesure la quantité de nourriture ou de vêtements par habitant.

5 Comme l'a observé très tôt Bertrand Russell, les bolcheviques peuvent être critiqués s'ils «se donnent pour être les alliés du socialisme occidental», mais «dépouillés de leur camouflage et en les considérant comme les successeurs de Pierre-le-Grand, ils accomplissent une tache nécessaire, quoique ingrate». Voir Bertrand Russell, *La pratique et la théorie du bolchevisme*, Paris, éd. de la sirène, 1921.



# Une genèse moderne

ANDRÉ KOECKELENBERGH

... OU DU MOINS CE QUE NOUS SAVONS D'ASSURÉ À CE SUJET!

«*Au commencement le monde était informe et vide...*». Cette préversion d'origine mésopotamienne du livre de la Genèse n'est pas totalement à rejeter à la lumière de nos connaissances scientifiques contemporaines. Si ce «sans forme», souvent traduit par «désolation», implique un contenu mystérieux, le monde n'était pas vide et je doute que l'«esprit» eût pu «planer sur les abysses», comme il est dit plus loin.

On ne connaît évidemment rien d'un état de l'Univers avant qu'il «soit», mais la puissance des grands télescopes modernes est telle que, sauf erreur d'échelle, on observe son état tel qu'il était voici 13 milliards six cents millions d'années. Ceux qui parlent de «création», qu'ils imaginent un créateur ou une apparition spontanée de la matière, décomptent le temps dans l'autre sens et disent 380 mille années après, pour les uns «le big-bang», pour les autres «l'inflation».

Le seul moyen dont disposent les astronomes pour investiguer les profondeurs des cieux sont les signaux qui nous en proviennent: des ondes électromagnétiques de la même nature que la lumière et un flux de diverses particules de très haute énergie. Les premières traversent l'espace à la vitesse limite de 299 792 458 km à la seconde, dans le vide<sup>1</sup>. Le second circule à des vitesses à peine inférieures et est constitué de particules d'énergie incompatibles avec les processus physiques de génération tels qu'ils sont identifiés au sein des étoiles les plus chaudes. Lumière et particules «primordiales» se propagent «en ligne droite» en l'absence de corps massifs, car ceux-ci courbent

© MAXFX/Fotolia

localement leurs trajectoires. Or, les plus récentes investigations dans ce domaine semblent indiquer un peu partout la présence de masses «cachées» assez considérables qui les écartent de leur trajet idéal. Ainsi on reçoit des signaux «tordus» dans des directions qui n'ont guère de rapport avec leur site original... pour autant qu'il y en ait un!

## Du rôle des accélérateurs de particules

En tout état de cause, avant 380 000 ans, on ne voit rien, l'Univers est trop dense et n'est pas transparent, seules les particules seraient des indices révélateurs de son état primitif. Les astronomes laissent dès lors la place aux physiciens qui tentent de comprendre comment estappa-

rue la matière au détriment d'une «soupe» cosmique plutôt «informe». La tâche des physiciens est de bâtir une théorie qui mette de l'ordre au sein des particules primordiales et des forces qui les lient. Pour cela, il faut construire des accélérateurs de plus en plus puissants qui, détruisant les composants (quarks et gluons de liaison) des noyaux atomiques (protons et neutrons), les libèrent un court instant dans un espace nécessairement hyper-confiné afin de se rapprocher de l'état «big-bang», sans pour autant présenter une menace pour l'humanité! Ils refont le monde «à l'envers», en détruisant la matière à grands frais énergétiques pour comprendre ce qu'il y avait avant. D'où les méga-réalisations des grands laboratoires américains, japonais et européens dont le «top niveau» est actuellement le fameux

1 En un an, le chemin parcouru est «une année de lumière», soit pour les amateurs de calculs, 86 400 secondes par jour multiplié par 365,25 jours, multiplié par environ 300 000 km par seconde, soit 9 461 milliards de kilomètres... environ neuf mille cinq cents milliards... pour plaire au Capitaine Haddock! Par comparaison, le diamètre terrestre vaut 12 756 km et la distance moyenne Soleil-Terre vaut 149 millions 597 mille 870 km, soit environ 8 minutes de lumière.



Large Hadrons Collider (LHC: grand collisionneur de hadrons<sup>2</sup>), dont le gigantisme fait parfois douter de sa capacité d'être utilisé à son maximum. Mais même à 50%, il donne quelques espoirs de lever une partie du voile.

En réalité, la recherche actuelle ressemble au percement d'un tunnel dans un vaste massif montagneux. Deux équipes, physiciens et astronomes, la percent de chaque côté. Ils ne savent pas quelle est l'épaisseur à creuser et ignorent leurs directions respectives. Ils «sauront» si les deux tunnels se croisent s'ils se retrouvent! Heureusement, des hypothèses et modèles de substitution sont imaginés par les théoriciens des deux bords, jamais en reste d'imagination et d'exotisme.

Donc, il est apparu «notre matière et notre temps». D'abord des protons qui fusionnent tant que la pression et la température sont assez élevées pour fabriquer l'hydrogène, l'hélium, le lithium et un très petit peu de tout le reste. Cette matière s'agglomère et constitue les étoiles et systèmes d'étoiles, les galaxies groupées en vastes amas et superamas. Cela s'observe aussi loin qu'on en a les moyens.

Voici cinq milliards d'années, une étoile qu'on appellera «notre Soleil» se forme au sein de vastes nuages où cohabitent des atomes d'hydrogène et d'hélium (75% pour 24%). Le 1% restant est formé des autres calcium, magnésium, soufre, fer et phosphore et des microtraces du reste). Selon la température, il y a des regroupements d'atomes, des molécules (on en a identifié près de deux cents) et des agglomérats poussiéreux et même rocheux. Tout cela s'effondre vers le cœur de l'étoile naissante qui se met à tourner, entraînant atomes, molécules et poussières. Vers 1780, Pierre Simon de Laplace avait imaginé que cette «accrétion» serait accompagnée de la formation d'un anneau équatorial qui se briserait en fragments, qui eux-mêmes formeraient les planètes et autres corps du «système solaire». Il semble bien que ce soit ainsi que la Terre se soit formée il y a environ quatre milliards sept cent cinquante millions d'années.

## La Terre, englobée par le Soleil... dans 4 à 5 milliards d'années

En quelques centaines de millions d'années, la Terre, de chaude et gazeuse est devenue magmatique et s'est entourée d'une atmosphère très différente de ce nous connaissons aujourd'hui. Chaude au centre, cette sphère magmatique a commencé par se solidifier en surface et s'est couverte d'océans. Le magma chaud montant, les plaques superficielles solidifiées redescendant pour refondre, au moins en partie, et remonter ensuite. La dernière plaque tectonique connue a émergé il y a seulement huit cents millions d'années aux environs de l'actuel Pôle Sud, entraînant avec elle des fragments sauvegardés des plaques précédentes. Cette «pangée» s'est ensuite brisée, dérivant vers le Pôle Nord. D'où la configuration actuelle des mers et continents qui poursuivent ce mouvement, provoquant des séismes, l'apparition de failles et de chaînes de montagnes volcaniques avec l'effondrement de fosses océaniques.

Dès la formation de la nébuleuse proto-solaire, atomes, molécules et poussières sont les constituants de base des macromolécules du vivant. Certains pensent que la vie est apparue plus tard sur la Terre, «insérée» par les comètes et les météorites tombées en masse au cours de sa formation. D'autres, se contentant des réalités géologiques, constatent que des traces de micro-organismes

vivants apparaissent dans les roches résiduelles des anciennes plaques tectoniques exhumées avec nos continents (en Australie, au Canada, au Groenland et en Laponie). Il s'agit des stromatolithes dont la datation est comprise entre 3 milliards huit cents millions d'années et 3 milliards trois cents millions d'années<sup>3</sup>. Il y a 750 millions d'années apparaissent, avec la «Pangée», les premiers êtres un peu plus complexes, des algues et des annélides (vers) très primitifs. À partir de là, c'est le grand jeu de la dérive des continents traversant les zones tropicales et équatoriales (notre Carbonifère) et des changements climatiques (glaciations, déluges et sécheresses), dont les derniers en date sont liés à la dernière fonte des glaciers voici 10 à 12 000 ans. L'histoire commence et la préhistoire se termine. L'homme bipède est déjà là depuis des millions d'années et l'évolution n'est pas terminée: des espèces disparaissent, d'autres apparaissent.

L'évolution se poursuivra tant que les conditions de température et de composition de l'air et de l'eau seront compatibles avec la survie des cellules. Nul ne sait quand ce processus se terminera, mais déjà on présume que, sauf catastrophe improbable, le Soleil gonflera dans quatre à cinq milliards d'années, englobant dans son atmosphère chaude les planètes proches dont la Terre... d'où toute vie n'aura pu que s'effacer avant que notre globe ne s'évapore! ■

<sup>2</sup> On désigne sous le nom de «hadrons», les protons, neutrons et des particules aussi massives que fugaces, tous constitués de deux quarks (Up et Down) aujourd'hui observés et de quatre variétés de quarks encore hypothétiques (charmés, étranges, top et bottom). D'où l'intérêt de mettre rapidement en service ce grand «collisionneur» LHC destiné à les mettre en évidence ainsi que leurs énergies de liaison (photons, bosons et gluons). Restent la grande inconnue, recherchée depuis très longtemps, la gravitation (les gravitons) et cette force mystérieuse récemment redécouverte (l'énergie quantique du vide). Elle pourrait être responsable d'une hypothétique anti-gravitation qui se révélerait par l'accélération du mécanisme d'expansion de l'Univers (observé... sauf mauvaise interprétation).

<sup>3</sup> Pendant un intervalle de deux milliards d'années, et plus, la grande turbulence magmatique efface quasi toutes les traces géologiques qui nous permettraient d'en reconstituer l'histoire. On suppose que durant ce laps de temps, des réactions chimiques et des variations de température ont libéré l'azote et l'oxygène qui constituent la partie essentielle de notre atmosphère «respirable», rendant possible le passage de la vie primitive depuis le milieu océanique jusqu'au milieu terrestre.

## Les lecteurs nous écrivent

«Du poison dans le poisson» - *Espace de Libertés* n°382 - Janvier 2010 - Brèves, page 27

Pour Serge Quoistiaux, «il n'apparaît pas dans cet article quel est le lien du poisson avec les signes religieux. [...] Pour autant que ma mémoire soit fidèle, poisson en grec ancien s'écrit ICHTUS c'est-à-dire Iesous Christos Theou Uios Soter (Jésus-Christ - Fils de Dieu - Sauveur)». S'agit-il, pour M. Quoistiaux, «de réintroduire par la bande un signe apparemment religieusement indifférent mais qui, pour les initiés, est la victoire du Poisson/Jésus?»

Dossier Démographie - *Espace de Libertés* n°382 - Janvier 2010

Paul Mahieu nous «félicite pour avoir eu (enfin!) le courage de consacrer la bonne moitié du dernier numéro de notre chère revue au problème, tabou s'il en est, de la démographie. [...] Mais pourquoi diable faut-il donc s'abriter derrière le paravent du spectre du réchauffement climatique [...] pour justifier une action de contrôle des naissances dans le tiers-monde? N'a-t-on pas suffisamment la conscience tranquille en affichant clairement avoir comme objectif humanitaire de combattre la misère navrante des bidonvilles surpeuplés, la malnutrition endémique, la mortalité infantile, la maladie (sida!)... en promouvant le planning familial par l'éducation rationnelle? Seule Colette Braeckman [...] ose dénoncer sans ménagement les raisons irrationnelles profondes du mythe de la "famille nombreuse idéale" qui devrait donc être aussi "heureuse" par la volonté divine».



# Frida Kahlo la scandaleuse

CHRISTIAN JADE

UN «FESTIVAL MEXIQUE» A COMMENCÉ AU PALAIS DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES À L'OCCASION DU 200<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SA GUERRE D'INDÉPENDANCE ET DU 100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBUT DE SA RÉVOLUTION «ZAPATISTE». LA PREMIÈRE INVITÉE EST FRIDA KAHLO, FEMME DU GRAND PEINTRE MURALISTE MEXICAIN DIEGO RIVERA. LA DIRECTION DE BOZAR A «PRIS AU VOL» UNE COLLECTION PRIVÉE, CELLE DE DOLORES OLMEDO, QUI VOYAGE CETTE ANNÉE DE VIENNE À BERLIN.

En sortant de cette minuscule exposition de quelque dix-neuf toiles et quelques dessins, qui s'achève par la projection de son journal intime illustré et d'un bel album de famille aux très grandes photos d'époque, on se demande: mais pourquoi nous touche-t-elle encore si fort cette dame, alors que la Révolution mexicaine et ses racines aztèques frisent l'académisme d'une époque bien lointaine?

Grâce à Frida Kahlo, on mesure à quel point on a changé d'époque. La peinture «politique» à tendance ethnologique, la fresque et l'épopée collective d'un peuple ne touchent plus guère, comme si ces valeurs-là s'étaient effondrées, suscitant seulement un intérêt historique.

Frida Kahlo n'a décrit qu'elle-même (ou presque: trente-cinq autoportraits dont six visibles), sans concessions, dans sa terrible souffrance de jeune femme à la colonne vertébrale brisée, à l'âge de dix-sept ans, dans un stupide accident de bus. Mais elle nous frappe le cœur et les tripes, l'individu solitaire plutôt que l'homme solidaire.

Cette militante communiste, cette compagne de route de la Révolution mexicaine parle à peine de politique dans sa peinture ou alors de façon très indirecte. Elle ne dit que sa douleur, ses fantasmes, et sa révolte d'être différente des autres, comme crucifiée à son propre corps.

Elle se met à nu (corps et âme), avec une cruauté implacable, indifférente au «qu'en-dira-t-on?».

## Écorchée vive, belle, scandaleuse, douloureuse

«Voilà ce que je suis, que cela vous plaise ou pas», semble-t-elle nous dire, de son lit de douleur. Elle est à la fois très belle — il suffit de voir en fin d'exposition ses photos de jeunesse — mais ne se flatte jamais, accentuant plutôt les ravages du temps. Les poils d'une moustache naissante, ses sourcils masculins, dans son *Autoportrait avec un petit singe* (elle n'a que trente-huit ans et moins de dix ans de vie devant elle), la montrent telle qu'elle est: dure et poétique à la fois.

Sur un site internet où le grand public peut s'exprimer ([www.demandezle-programme.be](http://www.demandezle-programme.be)), j'ai relevé deux commentaires lapidaires qui résument la modernité de Frida Kahlo. «J'ai vu Frida Kahlo et j'ai pleuré» ou encore: «Quinze ans que je voulais ce moment». Rien de plus, comme deux cris d'amour sin-

cères pour une artiste qui touche le public.

Elle suscite donc des réactions affectives fortes, cette femme en avance sur son temps et sa société, naturellement féministe, bisexuelle et en même temps folle d'amour pour son idole de mari, Diego Rivera, son aîné de vingt ans. Rivera, homme à femmes, comme elle était femme à hommes... et à femmes. De ce corps souffrant et mutilé, elle a tiré une énorme revanche contre un destin injuste. Vedette scandaleuse, comme une rock-star actuelle, elle a pu être l'amante et de Trotski, réfugié au Mexique, chez son propre mari, et de... Joséphine Baker.

Mais la peinture, me direz-vous, la qualité de sa palette, ses moyens artistiques? Comment cette autodidacte, qui s'est mise à peindre, à «se» peindre, à l'hôpital, sur son lit de douleur, pour transcender sa souffrance, face à un miroir, comment avec cette peinture fragile a-t-elle pu résister au temps? Bien sûr le compagnonnage et les conseils de Diego Rivera lui ont donné progressivement le minimum de technique pour composer et mettre en scène un corps, un visage.

Mais au-delà de ce savoir technique, elle a quelque chose à se dire et à nous dire. Elle a un témoignage à livrer et une vision du monde intime et universelle. Dans l'ordre de la peinture, c'est une écorchée vive, comme Egon Schiele, qui pratique sur elle-même une cruauté qui nous touche. Il faut la voir en petite fille fragilisée, au visage adulte, tétant le lait d'une nourrice staturée, au masque aztèque. Il y a là une confession impudique mais stylisée et incroyablement efficace. Les aventures de Sophie Calle paraissent bien fades et artificielles par rapport à ce vécu douloureux, surmonté par l'art. La bonne vieille catharsis n'est pas morte, qui fera le succès de cette exposition. Seul bémol: un lieu d'exposition trop petit et labyrinthique par rapport au succès escompté. ■

Autoportrait avec petit singe, 1945.

La colonne brisée, 1944.  
Les deux œuvres: Coll. Museo D. Olmedo,  
Xochimilco, Mexico.

L'exposition «Frida Kahlo y su mundo» se tient au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles jusqu'au 18 avril. [www.bozar.be](http://www.bozar.be)



## LITTÉRATURE

# Offense du souvenir, douceur de l'effacement

SOPHIE CREUZ

OÙ DISPARAISSENT ÉMOTIONS ET ÊTRES CHERS? SE DISSOLVENT-ILS DANS LE NÉANT OU EST-CE L'OUBLI QUI LES EFFACE? CRISTALLISATION SECRÈTE DE YOKO OGAWA JOUE DE CETTE INQUIÉTANTE ÉTRANGETÉ.

L'ouvrage pourrait s'intituler *La disparition*, si le titre n'était pris. Le dernier roman traduit en français de Yoko Ogawa date de 1994, avant ou après *Réfectoire sous la pluie*, *La piscine*, *Les abeilles*, *L'annulaire ou Hôtel Iris?* Qu'importe. Célèbres chez nous grâce à sa traductrice Rose-Marie Makino et aux éditions Actes Sud, ces histoires se répondent, s'enchâssent dans un climat désormais familier, sans cesse renouvelé. Depuis dix ans, les parutions se succèdent sans jamais démentir ni leur originalité ni leur qualité. Dix-huit textes sont rassemblés dans le Thésaurus paru fin de l'année dernière. Le lecteur occidental, qui ne connaît rien au Japon, y décèle un portrait chinois de la société nipponne, une forme de violente douceur, oui, d'ordonnance rituelle dans l'acceptation de la contrainte. Il y a sans doute imprégnation, et ce mot convient à merveille au réalisme magique d'Ogawa. Ses personnages se fondent dans le temps et l'espace. De toute son œuvre émane une compréhension résignée du destin, une poésie de la douleur, jouissive, et un érotisme opalin qu'on retrouve chez Kawabata ou Kobo Abe.

*Cristallisation secrète* en est la quintessence où l'on retrouve les motifs qui lui sont chers, avec pour la première fois, une dimension politique qui n'est pas sans rappeler «*Fahrenheit 451*» de Ray Bradbury. Sur une île, une armée secrète enferme qui se souvient, et conserve objets et sentiments interdits. Au matin, une tension dans la ville avertit ses habitants que quelque chose a disparu. La mère de la narra-

trice a été arrêtée et assassinée pour avoir caché une émeraude, un ruban, des bonbons, un ticket de tramway. Sa fille sera confrontée à la fin des oiseaux, plus tard à celle des photographies, et plus gênant pour l'écrivain, des livres...

Les absences sont tout au plus gênantes, chacun s'en accorde, puisque l'oubli de leur existence leur est concomitant. Un jour, le printemps s'évapore et laisse un permanent hiver...

Quelques-uns résistent, ne peuvent oublier, au péril de leur vie. Dépositaires d'un trésor inutile mais vivace, ils se terrent. Incapable d'envisager l'interdiction du livre, l'éditeur de la narratrice trouve asile dans une cache de sa maison qui, très vite, devient musée des objets perdus. Méthodiquement, le pays se désagrége, les vivres comme les sentiments viennent à manquer, sans raison, sous l'arbitraire d'une milice au service d'un pouvoir, lui aussi absent.

Récit dans le récit, tous deux menacés, le roman qui s'écrit entre ces pages, peine à survivre car il subit les aléas des altérations. Les mots ne recouvrent plus rien, «eau» «pieds» surgissent en lieu et place de l'histoire oubliée. Il y était question d'une dactylo, privée de voix. Son professeur la lui a volée, la condamnant à communiquer par machine interposée, jusqu'au jour où elle aussi s'enraye, s'enroule.

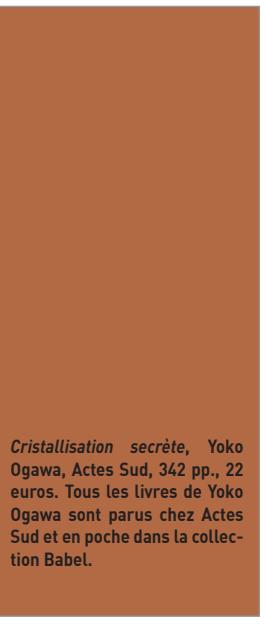
Aporie, aphasic, inaptitude à être soi dans un monde oppressant, voué à la désintégration, l'univers de l'absence de Yoko Ogawa est hypnotisant.

Les femmes, jeunes beautés, sont des proies séduites, victimes consentantes de sévices étranges. Sortes d'objets à l'âme et au corps séparé, mus par une mystique de l'anéantissement. On songe aux peintures de Frida Kahlo corsetée, sanguiolente, si ce n'est que les héroïnes d'Ogawa semblent exsangues. Dépossédées d'elles-mêmes, elles sont initiées par un maître, bon ou mauvais.

Yoko Ogawa.

Composée d'idéogrammes, la graphie japonaise semble influer l'écriture organique d'Ogawa, qui morcelle ou recompose la réalité. Le toucher, la nature, l'eau, les éléments du corps, les instruments, y sont des excroissances ou des cavités qui s'insèrent dans le texte, ajoute au délicieux malaise.

Tous les thèmes de la prodigieuse imagination d'Ogawa semblent cristallisés, il est vrai, dans ce roman du détachement suprême, de l'unité perdue de l'être d'avec sa parole. Passé, défunts, objets désuets, pulsions s'effacent dans le Rien, le Vide médian, dirait François Cheng. Reste la voix, le souffle et l'esprit. Ainsi, au final, l'absorption de la narratrice par son propre récit, est moins escamotage qu'adhésion au Tout par une atonie du Moi. ■



*Cristallisation secrète*, Yoko Ogawa, Actes Sud, 342 pp., 22 euros. Tous les livres de Yoko Ogawa sont parus chez Actes Sud et en poche dans la collection Babel.